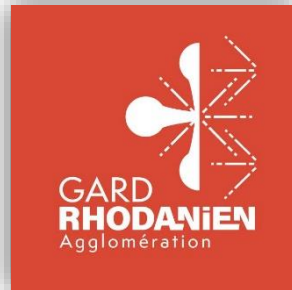


Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement collectif



Exercice 2021



SOMMAIRE

Préambule.....	3
Introduction.....	4
1. Caractéristiques du service de l'Assainissement collectif.....	9
1.1. Les contrats de concession.....	9
1.2. Les faits marquants des deux dernières années (2020-2021).....	10
1.3. Chiffres clés.....	11
1.4. Relations avec les usagers.....	11
1.5. Les usagers du service de l'assainissement.....	13
1.6. Le patrimoine du service de l'assainissement.....	16
1.7. L'exploitation du service.....	19
2. Les indicateurs de performance.....	26
2.1. Les indicateurs du service.....	26
3. Les éléments financiers.....	31
3.1. Les tarifs de l'assainissement au 1er janvier 2022.....	31
3.2. Factures 120 m ³	32
3.3. Les travaux.....	35
3.4. Les recettes.....	33
3.5. La dette.....	37

PREAMBULE

Le présent rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif est destiné à l'information du public et des élus.

Les rapports annuels sur le prix et la qualité des services (RPQS) *Eau potable* et *Assainissement* ont été instaurés par décret en date du 6 mai 2015. Leurs modalités de transmission et de diffusion sont détaillées dans le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015.

Cet article précise :

« Le maire présente au conseil municipal, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il en est de même pour le service public de l'assainissement, qu'il concerne l'assainissement collectif ou l'assainissement non collectif. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. »

Les données présentées dans ce rapport sont complétées par des indicateurs de performance, tels que définis dans l'arrêté du 2 décembre 2013, modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Présenté au conseil communautaire de l'Agglomération du Gard rhodanien lors de la séance publique du 03 Avril 2023 ce rapport fera ensuite l'objet d'une mise en ligne sur les sites internet de la commune et de la communauté d'agglomération.

INTRODUCTION

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, exerce la compétence [Assainissement collectif](#) depuis le 01/01/2020, pour l'ensemble de ses 44 communes. Cette compétence s'exerce, soit en [régie](#), soit en [délégation de service public \(DSP\)](#), tel que représenté ci-dessous :

Tableau 1 : Modes de gestion

Communes	Population légale 2018	Mode de gestion	
		Collecte	Traitement
Aiguèze	217	Régie en convention de gestion	Vers STEP St-Julien de Peyrolas
Bagnols-sur-Cèze	18 428	Régie directe	DSP SAUR
Carsan	741	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
Cavillargues	887	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
Chusclan	996	Régie en convention de gestion	Vers STEP Bagnols-sur-Cèze
Codolet	650	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
Connaux	1 732	DSP SAUR	DSP SAUR
Cornillon	963	DSP VEOLIA	DSP VEOLIA
Gaujac	1 113	DSP SAUR	DSP SAUR
Goudargues	1 136	DSP VEOLIA	DSP VEOLIA
Issirac	311	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
La Roque-sur-Cèze	189	Régie directe	Vers STEP Goudargues
Laudun-L'Ardoise	6 433	DSP SAUR	DSP SAUR
Laval-Saint-Roman	221	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
Le Garn	217	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
Le Pin	450	DSP SAUR	DSP SAUR
Lirac	934	DSP SAUR	Vers STEP St-Geniès de Comolas
Montclus	201	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
Montfaucon	1 545	Régie directe	Vers STEP Roquemaure
Orsan	1 194	Régie en convention de gestion	Vers STEP Bagnols-sur-Cèze
Pont-Saint-Esprit	10 588	DSP VEOLIA	DSP VEOLIA
Sabran	1 700	DSP SAUR	DSP SAUR + vers STEP Bagnols
Saint-Alexandre	1 250	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
Saint-André de Roquepertuis	594	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
Saint-André d'Olerargues	442	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
Saint-Christol de Rodières	162	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
Saint-Etienne des Sorts	564	Régie en convention de gestion	Vers STEP Bagnols-sur-Cèze
Saint-Geniès de Comolas	2 022	DSP SAUR	DSP SAUR
Saint-Gervais	757	Régie en convention de gestion	Vers STEP Bagnols-sur-Cèze
Saint-Julien de Peyrolas	1 451	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
Saint-Laurent de Carnols	505	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
Saint-Laurent des Arbres	3 100	DSP SAUR	Vers STEP St-Geniès de Comolas
Saint-Marcel de Careiret	864	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
Saint-Michel d'Euzet	654	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
Saint-Nazaire	1 268	Régie directe	Vers STEP Bagnols-sur-Cèze
Saint-Paul les Fonts	1 050	DSP SAUR	Vers STEP Connaux

Communes	Population légale 2018	Mode de gestion	
		Collecte	Traitement
Saint-Paulet de Caisson	1 879	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
Saint-Pons la Calm	458	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
Saint-Victor la Coste	2 150	DSP SAUR	Vers STEP Connaux
Salazac	188	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
Tavel	2 031	DSP SAUR	DSP SAUR
Tresques	1 853	DSP SAUR	DSP SAUR
Vénéjan	1 307	DSP SAUR	Vers STEP Bagnols-sur-Cèze
Verfeuil	614	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion

Notons que pour l'année 2021, la gestion en régie s'est faite par le biais de convention de gestion avec les communes qui exerçaient précédemment cette compétence. Les services de la Communauté d'Agglomération ont exploité en régie directe la commune de Montfaucon, ainsi que La Roque-sur-Cèze et Saint-Nazaire (avec l'appui de prestations de service).

Certaines communes sont regroupées via les périmètres des anciens syndicats qui exerçaient la compétence assainissement jusqu'au transfert de compétence :

- Ex-syndicat Maison de l'Eau : Connaux, Gaujac, Le Pin, Saint-Paul les Fonts, Saint-Victor la Coste, Tresques
- Ex-SIAEP de Lirac : Lirac, Saint-Geniès de Comolas, Saint-Laurent des Arbres, Tavel.

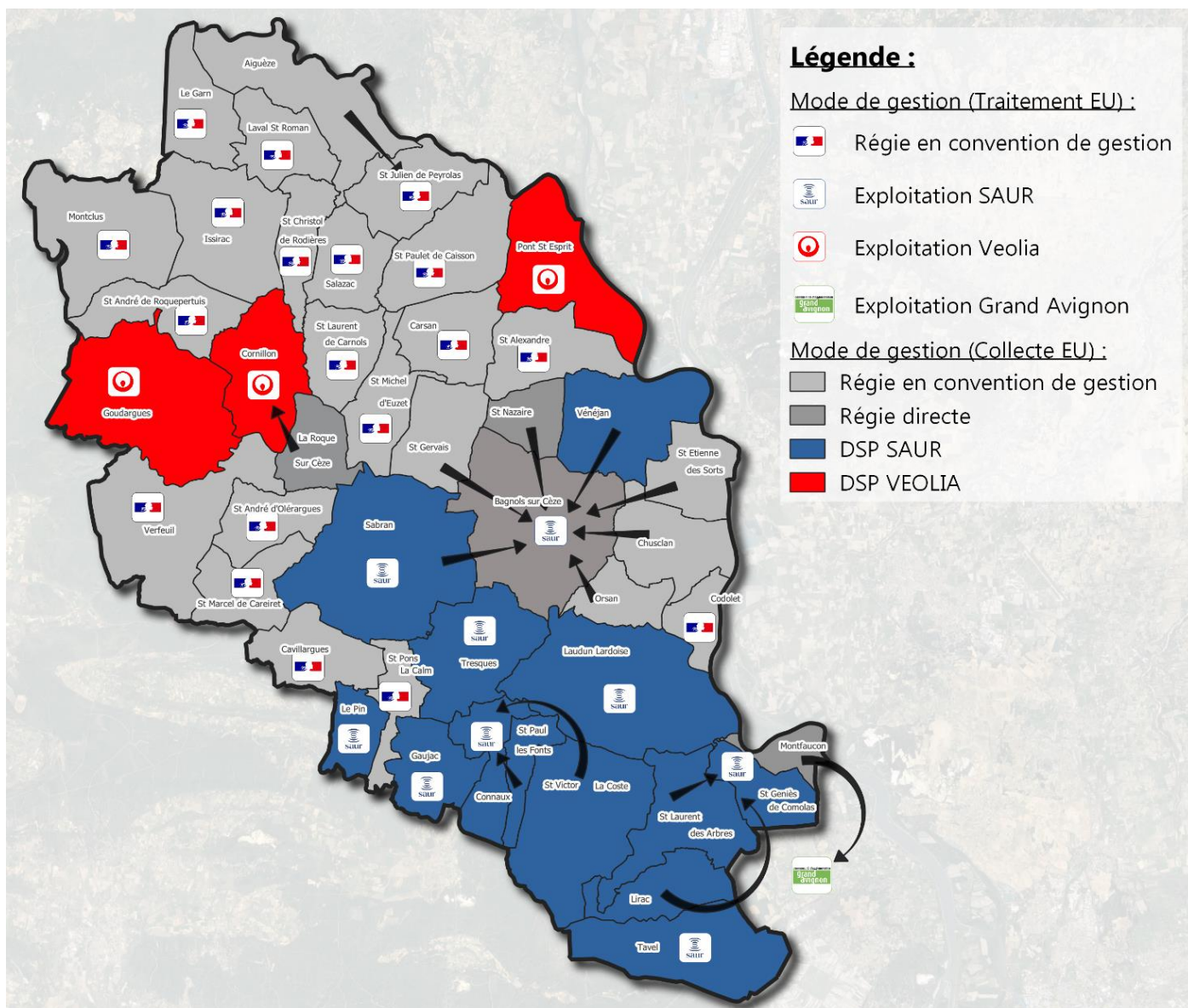


Figure 1 : Mode de gestion du service Assainissement

La compétence Assainissement exercée par l'Agglomération comprend les missions suivantes :

- Collecte des eaux usées en limite de propriété
- Transfert des eaux usées jusqu'au lieu de traitement ou de reprise par une autre entité
- Dépollution des eaux usées (sauf Montfaucon dont les eaux usées sont traitées à la station d'épuration de Roquemaure (Communauté d'Agglomération du Grand Avignon)).
- Renouvellement des équipements électromécaniques
- Service à la clientèle comprenant la souscription des abonnements, l'information des consommateurs, l'émission et le recouvrement des factures

Définitions

- **Délégation de Service Public (DSP) : les ouvrages nécessaires à l'exploitation du service sont mis à disposition par la collectivité qui, en règle générale, en a assuré le financement. Le délégataire se voit donc confier uniquement l'exploitation du service à un prix fixé par délibération et généralement révisable chaque année.**
- **Régie simple ou directe : La collectivité prend en charge l'ensemble de l'investissement et du fonctionnement liés à l'exécution du service dont elle assure elle-même l'exploitation.**

Dans un souci de proximité, le territoire a été découpé en 3 secteurs géographiques (carte page suivante).

Trois communes sont "à cheval" sur 2 secteurs, pour des questions fonctionnelles. Pour la partie Assainissement collectif, les communes de Sabran, Saint-Nazaire et Vénéjan sont rattachées au secteur Centre.

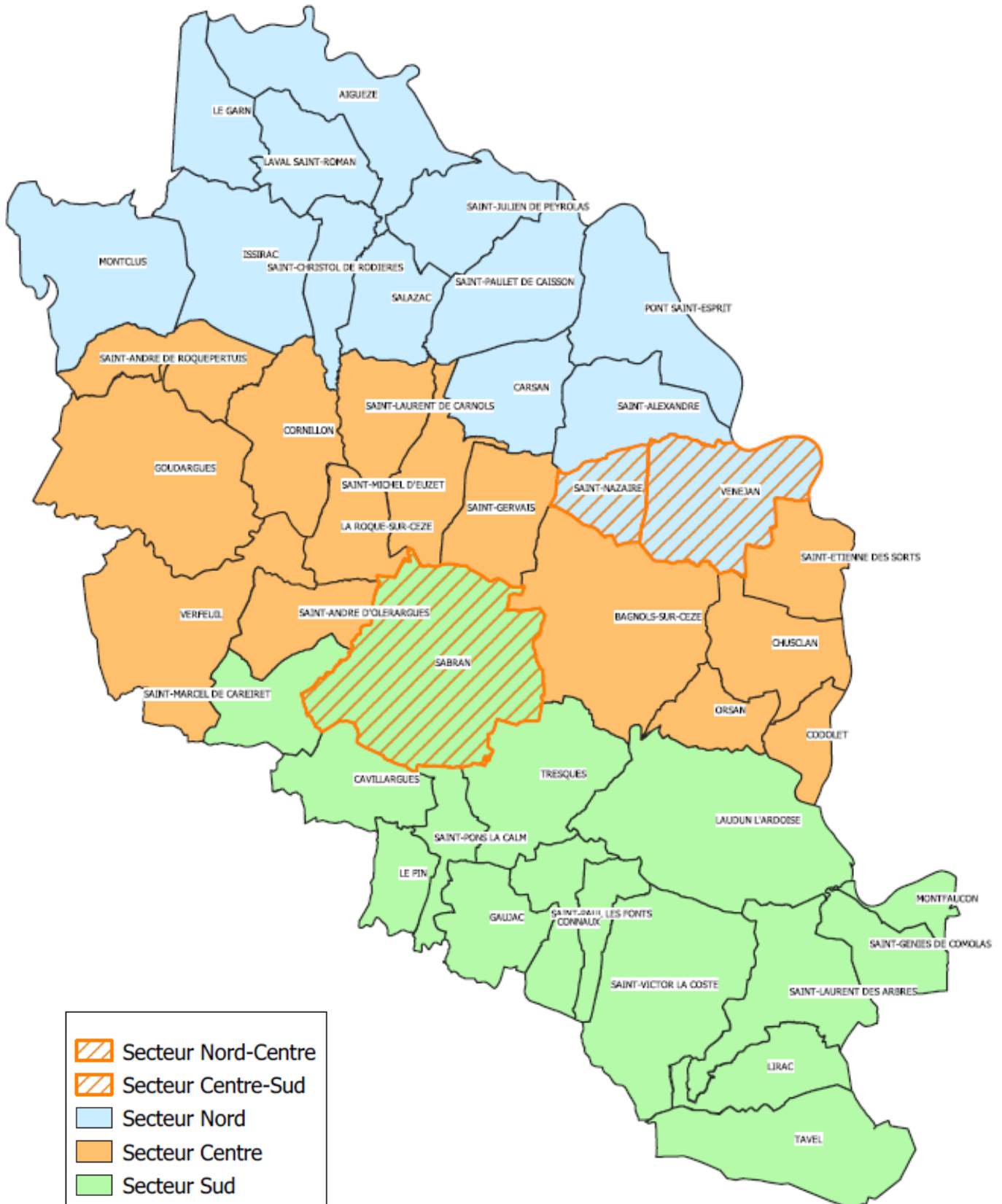


Figure 2 : Sectorisation du territoire de l'agglomération du Gard Rhodanien






1. CARACTERISTIQUES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF





1.1. Les contrats de concession

Les contrats de concession en cours sur l'année 2021, sur le périmètre de l'Agglomération, sont les suivants :

Caractéristiques des contrats

Tableau 2 : Caractéristiques des contrats de délégation

Communes	Concessionnaire	Dates de contrat	Durée	Avenants
Connaux Gaujac Le Pin Saint-Paul les Fonts Saint-Victor la Coste Tresques	 saur (contrat Maison de l'Eau)	01/01/2020 - 31/12/2028	9 ans	Avenant N°1 Nouveaux indices – Modification du périmètre d'affermage Prise en compte de nouveaux ouvrages Modification Rémunération Date d'effet : 01/01/2018 Avenant N°2 Modification des conditions économiques du renouvellement 40 B Prolongation durée contrat avec investissement Date d'effet : 14/11/2019
Lirac Saint-Geniès de Comolas Saint-Laurent des Arbres Tavel	 saur (contrat SIAEP Lirac)	01/01/2020 - 23/01/2022	3 ans	Avenant N°1 du 01/01/2007 relatif à l'exploitation du service non collectif (ANC) Avenant N°2 du 06/04/2009 relatif à la prise en charge des nouvelles installations Avenant N°3 du 22/06/2016 relatif aux nouvelles dates d'échéance – CSD – Construire sans détruire
Laudun L'Ardoise	 saur	01/01/2020 - 31/12/2022	3 ans	Avenant N°1 : Avenant du 30/03/2015 relatif aux nouveaux indices et modification du périmètre d'affermage.
Sabran	 saur	01/01/2020 - 30/09/2023	4 ans ¾	Avenant N°2 : Avenant du 18/09/2017 relatif à la nouvelle date d'échéance, aux nouvelles données financières et prise en charge d'un investissement, prise en compte des nouveaux ouvrages.
Système d'assainissement de Bagnols-sur-Cèze (station d'épuration de l'Euze (Bagnols) + réseaux de transfert)	 saur (contrat SABRE)	01/07/2018 - 30/06/2024	6 ans	Avenant N°1 : Avenant du 30/03/2015 relatif aux nouveaux indices et modification du périmètre d'affermage. Avenant N°2 : Avenant du 18/09/2017 relatif à la nouvelle date d'échéance, aux nouvelles données financières et prise en charge d'un investissement, prise en compte des nouveaux ouvrages.

Communes	Concessionnaire	Dates de contrat	Durée	Avenants
Vénéjan		01/01/2020 - 31.12.2021	2 ans	Sans objet
Cornillon		01/01/2013 - 31/12/2027	15 ans	Sans objet
Goudargues		01/01/2013 - 31/12/2024	12 ans	Avenant N°1 au 12/04/2018 Réglementations Brottes/Warsmann/Hamon Arrêté du 21/07/2015
Pont-Saint-Esprit		01/01/2014 - 31/12/2021	8 ans	Avenant N°1 (06/10/2017) Intégration des lois Brottes, Hamon et réglementation Amiante. Nouveau règlement de service et BPU complémentaire Amiante. Prolongation du contrat Avenant N°2 (01/01/2021) Prolongation d'un an actée dans l'avenant N°01

Définition

- **Affermage** : contrat par lequel le contractant s'engage à gérer un service public, à ses risques et périls, contre une rémunération versée par les usagers.

1.2. Les faits marquants des deux dernières années (2020-2021)

L'année 2020 a vu le transfert de la compétence, depuis les communes et syndicats originels, vers l'intercommunalité, conformément à la réglementation (loi NOTRe du 7 août 2015). Si pour les contrats de délégation de service public, ce basculement a été presque transparent (simple transfert de contrat), pour les communes en régie pour lesquelles le personnel n'a pas été transféré de plein droit, il a été nécessaire de mettre en œuvre des conventions de gestion entre la communauté d'agglomération et chacune des 18 communes concernées, afin de garantir la continuité de service. Ainsi, chaque commune a continué à assurer l'exploitation du service (fonctionnement) pour le compte de la communauté d'agglomération, qui a pris de relais sur les investissements.

Les changements majeurs en 2020 sont les suivants :

- SAUR a obtenu la prolongation du contrat de concession sur le périmètre de l'ancien contrat Maison de l'Eau pour une durée de 9 ans ;
- SAUR a obtenu la prolongation du contrat de concession sur le périmètre de la commune de Laudun-L'Ardoise pour une durée de 3 ans ;
- SAUR a obtenu la prolongation du contrat de concession sur la commune de Sabran pour une durée de 4 ans $\frac{3}{4}$;
- SAUR a obtenu le contrat de concession sur la commune de Vénéjan pour une durée de 2 ans ;

Suite à l'évolution de la pandémie liée à la COVID-19, l'année 2021 a encore été marquée par des perturbations de l'organisation des activités d'exploitation, même si celles-ci ont été moindres qu'en 2020. L'organisation et les modes de fonctionnement ont été adaptés pour réaliser les tâches indispensables à la continuité de service tout en assurant la préservation de la santé des collaborateurs et en maintenant la qualité de ce service essentiel pour les abonnés.

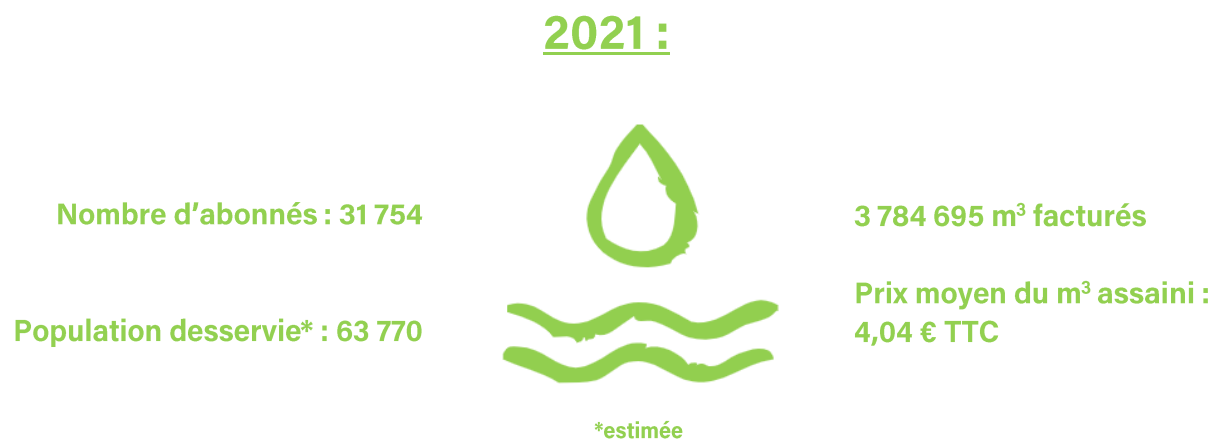
Les changements majeurs en 2021 sont les suivants :

- Le contrat de concession de la commune de Vénéjan auprès de SAUR s'est terminé. A partir de 2022, Vénéjan est en régie ;
- Le contrat de concession de la commune de Pont-Saint-Esprit auprès de VEOLIA s'est terminé. A partir de 2022, cette concession est attribuée à SUEZ pour une durée de 6 ans. Ce contrat concernera également les communes de l'ancien contrat SIAEP Lirac ;

Définition

▪ **Loi NOTRe** : loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique. Elle vise à réorganiser et clarifier les compétences des collectivités territoriales à partir de 2015. Cette loi permet notamment la montée en puissance des intercommunalités.

1.3. Chiffres clés



1.4. Relations avec les usagers

Chaque usager du service de l'assainissement collectif peut obtenir des informations, par différents moyens :

Tableau 3 : Mode d'information des usagers

Communes	Accueil téléphonique	Accueil téléphonique d'urgence	Internet	Accueil physique
Communes en convention de gestion	Mairie	Astreinte Mairie		En mairie
Communes en régie directe	<u>Secteur Nord :</u> 04 66 33 10 30 <u>Secteurs Centre et Sud :</u> 04 66 79 47 48		agglodeleau@gardrhodanien.fr	<u>Secteur Nord :</u> 1717 route d'Avignon - BAGNOLS-SUR-CEZE <u>Secteurs Centre et Sud :</u> Maison de l'Eau, Parc d'Activités du Bernon, Route Michel Ledrappier - TRESQUES
Délégitaire Saur	04 30 62 10 00	04 30 62 10 08		Route de bagnols 30290 Laudun Lardoise
				<u>Accueil Bagnols :</u> 8h-12h Lundi au vendredi
Délégitaire Véolia	09 69 32 93 28		www.eau.veolia.fr www.eau-services.com gardrhodanien@veolia.com	<u>Accueil Pont-Saint-Esprit :</u> Lundi, jeudi, vendredi de 9h à 12h Mardi de 13h30 à 17h30 Les 2 samedis qui suivent chaque facturation, de 9h à 12h

La facturation peut se faire par les différents moyens ci-après :

Tableau 4 : Modes de facturation

Communes	Moyens de paiement possibles	Demandes de dégrèvements
Communes en convention de gestion	Chèque, virement, Payfip, espèces, QrCode	agglodeleau@gardrhodanien.fr
Communes en régie directe		
Délégitaire Saur	Carte bancaire, prélèvement automatique, prélèvement mensuel, chèque, espèces, TIP, paiement en ligne	
Délégitaire Véolia	Carte bancaire, prélèvement automatique, prélèvement mensuel, chèque, espèces, TIP, paiement en ligne	http://drsud.degrevement.fr/

Définition

▪ **Demandes de dégrèvement : Selon la loi dite Warsmann du 17 mai 2011 et son décret d'application n° 2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur (annexé au présent rapport), les usagers victimes de fuites et dont la facture d'eau et d'assainissement est par conséquent élevée, peuvent prétendre, sous certaines conditions, à un écrêtement de leur facture.**

1.5. Les usagers du service de l'assainissement

Un abonné correspond à une personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès du service public de l'eau. Par définition, cet abonné est desservi. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats de copropriété, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation) etc.¹

En 2021, le territoire de l'agglomération du Gard Rhodanien comporte **32 685 abonnés** pour les services d'assainissement collectif.

Tableau 5 : Nombre d'abonnés

Commune	2021
Aiguèze	154
Bagnols-sur-Cèze	7 789
Carsan	84
Cavillargues	392
Chusclan	527
Codolet	307
Connaux	817
Cornillon	427
Gaujac	613
Goudargues	747
Issirac	63
La Roque-sur-Cèze	107
Laudun-L'Ardoise	2 682
Laval-Saint-Roman	127
Le Garn	101
Le Pin	187
Lirac	443
Montclus	105
Montfaucon	748
Orsan	523
Pont-Saint-Esprit	5 004
Sabran	602

¹ Définition provenant du Glossaire de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement

Commune	2021
Saint-Alexandre	427
Saint-André de Roquepertuis	376
Saint-André d'Olérargues	97
Saint-Christol de Rodières	58
Saint-Etienne des Sorts	247
Saint-Geniès de Comolas	839
Saint-Gervais	469
Saint-Julien de Peyrolas	485
Saint-Laurent de Carnols	221
Saint-Laurent des Arbres	1 219
Saint-Marcel de Careiret	361
Saint-Michel d'Euzet	324
Saint-Nazaire	327
Saint-Paul les Fonts	438
Saint-Paulet de Caisson	995
Saint-Pons la Calm	235
Saint-Victor la Coste	992
Salazac	109
Tavel	997
Tresques	677
Vénéjan	272
Verfeuil	139
TOTAL	32 685

La population située en zone d'assainissement collectif relève – sauf cas exceptionnel – du service de l'assainissement collectif. Les habitations sont desservies par un réseau d'assainissement auquel la loi impose de se raccorder dans les deux ans qui suivent la mise en service de ce réseau. Est ici considéré comme une population desservie toute personne domiciliée dans une zone où il existe à proximité un réseau d'assainissement collectif sur lequel elle est raccordé.

Tableau 6 : Population desservie

Commune	2021
Aiguèze	216
Carsan	150
Cavillargues	776
Codolet	660
Cornillon	963
Goudargues	1 136
Issirac	158
La Roque-sur-Cèze	268
Laudun-L'Ardoise	6 449

Commune	2021
Laval-Saint-Roman	200
Le Garn	253
Lirac	886
Montclus	262
Montfaucon	1 530
Pont-Saint-Esprit	10 588
Sabran	1 532
Saint-Alexandre	940
Saint-André de Roquepertuis	800
Saint-André d'Olérargues	200
Saint-Christol de Rodières	122
Saint-Julien de Peyrolas	900
Saint-Laurent de Carnols	450
Saint-Marcel de Careiret	720
Saint-Michel d'Euzet	750
Saint-Paulet de Caisson	1 700
Saint-Pons la Calm	498
Salzac	140
Verfeuil	256
Ex - SABRE	24 000
Bagnols-sur-Cèze	18 410
Chusclan	1 246
Orsan	1 236
Saint-Etienne des Sorts	584
Saint-Gervais	1 109
Saint-Nazaire	773
Vénéjan	643
Ex - SIAEP Lirac	7 214
Lirac	443
Saint-Geniès de Comolas	839
Saint-Laurent des Arbres	1 219
Tavel	997
Ex Maison de l'Eau	8 267
Connaux	817
Gaujac	613
Le Pin	187
Saint-Paul-les-Fonts	438
Saint-Victor-la-Coste	922
Tresques	677
TOTAL	63 770

Les rejets non domestiques

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.

Les abonnés non domestiques correspondent en règle générale aux abonnés industriels, qui sont des profils redevables directs de l'agence de l'eau. Les établissements qui rejettent des eaux usées autres que domestiques dans le réseau d'assainissement, doivent détenir un *arrêté de rejet* assorti de prescriptions techniques.

Les arrêtés de rejet peuvent être complétés, selon l'activité de l'entreprise et donc le type d'effluent, par une *convention spéciale de déversement*.

Tableau 7 : Nombre d'autorisations de déversements industriels

Commune	AMR	CSD
Bagnols-sur-Cèze	1	0
Laudun-L'Ardoise		1
Pont-Saint-Esprit	1	0

AMR : arrêté municipal de rejet

CSD : convention spéciale de déversement

1.6. Le patrimoine du service de l'assainissement

Les réseaux

Les principaux éléments patrimoniaux sont les réseaux de collecte et de transfert des eaux usées.

De manière générale, le centre ancien des communes possède des réseaux de type **unitaire** (les eaux usées et les eaux de pluie sont collectées et traitées ensemble). Les quartiers périphériques sont desservis principalement par des réseaux **séparatifs** (les eaux usées sont collectées séparément des eaux pluviales ; les premières sont envoyées en station d'épuration pour traitement, les secondes rejetées directement au milieu naturel). Enfin, les secteurs qui ne sont pas desservis par les réseaux d'assainissement, sont concernés par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Les postes de relevage des eaux usées répartis sur le réseau sont équipés de pompes permettant le transport de l'eau lorsque la pente n'est pas favorable.

Tableau 8 : Patrimoine d'exploitation

Commune	Stations d'épuration	Postes de relevage	Linéaire total de réseaux (km)	Nombre de branchements
Aiguèze	0	3	4,08	151
Bagnols-sur-Cèze	2	10	115,12	
Carsan	1	2	3,27	90
Cavillargues	1	2	9,17	
Chusclan	0	3	20,3	
Codolet	1	1	7,7	334
Connaux	1	1	14,42	826

Commune	Stations d'épuration	Postes de relevage	Linéaire total de réseaux (km)	Nombre de branchements
Cornillon	1	2	15,72	326
Gaujac	0	1	11,80	620
Goudargues	2	7	19,87	
Issirac	1	0	1,86	90
La Roque-sur-Cèze	0	3	6,50	
Laudun-L'Ardoise	2	4	41,75	2 702
Laval-Saint-Roman	1	3	6,43	
Le Garn	1	0	3,00	
Le Pin	1	2	4,53	187
Lirac	0	2	8,99	448
Montclus	4	1	1,96	
Montfaucon	0	7	11,96	
Orsan	0	2	21,6	
Pont-Saint-Esprit	1	7	59,33	
Sabran	5	5	23,84	
Saint-Alexandre	1	3	14,5	+7
Saint-André d'Olérargues	2	1	2,73	
Saint-André de Roquepertuis	1	3	13,5	
Saint-Christol de Rodières	1	0	1,5	
Saint-Etienne des Sorts	0	5	7,67	
Saint-Geniès de Comolas	1	3	14,826	844
Saint-Gervais	0	1	11,1	
Saint-Julien de Peyrolas	1	2	16,38	
Saint-Laurent de Carnols	1	1	5,1	
Saint-Laurent des Arbres	0	6	19,59	1 232
Saint-Marcel de Careiret	1	0	13	
Saint-Michel d'Euzet	1	0	8,5	
Saint-Nazaire	0	0	10,99	
Saint-Paul les Fonts	0	1	9,19	440
Saint-Paulet de Caisson	1	1	6,38	405
Saint-Pons la Calm	1	0	7,44	
Saint-Victor la Coste	0		21,80	1 001
Salazac	1	1	2,9	
Tavel	1	2	16,85	1 011
Tresques	1	4	18,50	690
Vénéjan	0	1	7,09	
Verfeuil	1	1	5	

Dans le tableau ci-dessus, les linéaires de réseaux correspondent aux réseaux publics (hors branchements).

Le réseau d'assainissement comprend également des déversoirs d'orage, dont la fonction est de délester le réseau unitaire ou pseudo-séparatif lors des événements pluvieux de moyenne à grande ampleur. Les déversoirs d'une capacité supérieure à 120 kg DBO₅/jour (= 2 000 équivalents-habitants), sont soumis à autosurveillance, c'est-à-dire que les volumes déversés (et rejoignant donc le milieu naturel sans traitement) sont comptabilisés, enregistrés et transmis au service en charge de la police de l'eau.

Définitions

▪ **Branchement** : le branchement correspond à l'ensemble des installations qui servent à relier une habitation au réseau public d'eaux usées. Il est principalement composé d'une **canalisation** (située en domaine **public et/ou privé**, d'un regard appelé "**boîte de branchement**" et qui permet l'accès à la canalisation pour son entretien ou son contrôle. Il existe des branchements pour les eaux usées et d'autres pour les eaux pluviales.

▪ **Poste de relevage** : les postes de relevage des eaux usées sont des ouvrages répartis sur le réseau et équipés de pompes. Ils permettent le transport de l'eau lorsque la pente n'est pas favorable.

▪ **Déversoir d'orage** : en cas de fortes pluies, la capacité des stations d'épuration ne permet pas toujours de traiter l'ensemble des effluents produits. Il est alors nécessaire de dévier ces flux afin d'éviter **l'encombrement des conduites et l'inondation des agglomérations**. Un déversoir d'orage va donc dévier une partie des effluents lorsque le débit en amont dépasse une certaine valeur que l'on appelle **débit de référence**.

Les stations d'épurations

La station d'épuration (ou STEP) représente l'étape finale du processus d'assainissement avant rejet des eaux traitées dans le milieu naturel.

Tableau 9 : Stations d'épuration

Commune	Communes desservies	Capacité (EH)	Type de traitement
Bagnols-sur-Cèze	<i>STEP de l'Euze</i> Bagnols-sur-Cèze Chusclan Orsan Sabran (plusieurs hameaux) Saint-Etienne des Sorts Saint-Gervais Saint-Nazaire Vénéjan	35 000	Boue activée faible charge
	<i>STEP de Carmignan</i> Bagnols-sur-Cèze		Boues activées
Carsan	Carsan	250	Filtres plantés de roseaux
Cavillargues	Cavillargues	1 000	Filtres plantés de roseaux
Codolet	Codolet	1 000	Lit bactérien ?
Connaux	Connaux Gaujac Saint-Paul les Fonts Saint-Victor la Coste	7 000	Boues activées
	Cornillon	2 000	Boues activées
Goudargues	<i>STEP Principale</i> Goudargues	3 000	Boues activées à faible charge
	<i>STEP de Goussargues</i> Goudargues	150	Décanteur / Digesteur – Filtre à sable non drainé
Issirac	Issirac	200	Lagunage
Laudun-L'Ardoise	<i>STEP village</i> Laudun	3 800	Boues activées
	<i>STEP l'Ardoise</i> L'Ardoise	6 400	Boues activées
Laval-Saint-Roman	Laval-Saint-Roman	470	Filtres plantés de roseaux
Le Garn	Le Garn	250	Filtres plantés de roseaux

Commune	Communes desservies	Capacité (EH)	Type de traitement
Le Pin	Le Pin	400	Boues activées
Montclus	<i>STEP Bernas</i>	40	Décanteur-digesteur + infiltration
	<i>STEP Monteil</i>	40	Décanteur-digesteur + infiltration
	<i>STEP Village Nord</i>	60	Décanteur-digesteur + infiltration
	<i>STEP Village Sud</i>	60	Décanteur-digesteur + infiltration
Pont-Saint-Esprit	Pont-Saint-Esprit	9 200	Boues activées
Sabran	<i>STEP Cadignac</i>	100	Plateau filtrant
	<i>STEP Charavel</i>	150	Plateau filtrant
	<i>STEP Donnat</i>	1 000	Boues activées
	<i>STEP Mégiers</i>	200	Lit bactérien
	<i>STEP Village</i>	25	Plateau filtrant
Saint-Alexandre	Saint-Alexandre	1 500	Boues activées
Saint-André d'Olérargues	<i>STEP Village</i>	500	Filtres plantés de roseaux
	<i>STEP Mas de Sellier</i>	60	Filtres plantés de roseaux
Saint-André de Roquepertuis	Saint-André de Roquepertuis	1 100	Filtres plantés de roseaux
Saint-Christol de Rodières	Saint-Christol de Rodières	180	Filtres plantés de roseaux
Saint-Geniès de Comolas	Lirac Saint-Laurent des Arbres Saint-Geniès de Comolas	9 200	Boues activées
Saint-Julien de Peyrolas	Aiguèze Saint-Julien de Peyrolas	1 800	Boue activée faible charge + Filtres plantés de roseaux
Saint-Laurent de Carnols	Saint-Laurent de Carnols	800	Filtres plantés de roseaux
Saint-Marcel de Careiret	Saint-Marcel de Careiret	750	Boues activées
Saint-Michel d'Euzet	Saint-Michel d'Euzet	850	Filtres plantés de roseaux
Saint-Paulet de Caisson	Saint-Paulet de Caisson	650	Lit bactérien
Saint-Pons la Calm	Saint-Pons la Calm	700	Filtres plantés de roseaux
Salazac	Salazac	350	Lit bactérien
Tavel	Tavel	3 800	Boues activées
Tresques	Tresques (1 quartier)	300	Filtres plantés de roseaux
Verfeuil	Verfeuil	500	Filtres plantés de roseaux

1.7. L'exploitation du service

1.7.1. Les volumes d'eaux usées

Volumes facturés aux abonnés

Ces volumes sont ceux qui ont été utilisés par les abonnés, pour les différents besoins de leur vie quotidienne.

Tableau 10 : Volumes facturés

Commune	2021
Aiguèze	13 028
Bagnols-sur-Cèze	887 131
Carsan	18 154
Cavillargues	40 771
Chusclan	68 391
Codolet	35 966
Connaux	91 819
Cornillon	66 991
Gaujac	67 806
Goudargues	62 387
Issirac	1 489
La Roque-sur-Cèze	13 494
Laudun-L'Ardoise	362 206
Laval-Saint-Roman	11 183
Le Garn	4 491
Le Pin	20 270
Lirac	55 957
Montclus	3 287
Montfaucon	64 943
Orsan	55 879
Pont-Saint-Esprit	529 150
Sabran	113 692
Saint-Alexandre	31 952
Saint-André de Roquepertuis	36 356
Saint-André d'Olérargues	6 890
Saint-Christol de Rodières	5 057
Saint-Etienne des Sorts	20 792
Saint-Geniès de Comolas	110 732
Saint-Gervais	39 746
Saint-Julien de Peyrolas	48 466
Saint-Laurent de Carnols	19 455
Saint-Laurent des Arbres	167 222
Saint-Marcel de Careiret	27 466
Saint-Michel d'Euzet	26 812
Saint-Nazaire	43 439
Saint-Paul les Fonts	49 892
Saint-Paulet de Caisson	143 123
Saint-Pons la Calm	22 304
Saint-Victor la Coste	110 833
Salazac	10 927

Commune	2021
Tavel	155 721
Tresques	75 476
Vénéjan	22 113
Verfeuil	21 436
TOTAL	

Volumes traités

Ces volumes sont les volumes quotidiens qui ont été comptabilisés en entrée de station d'épuration afin d'y suivre le processus de dépollution. Les plus petits ouvrages, n'étant pas équipés de comptage, ne figurent pas dans ce tableau.

Tableau 11 : Volumes reçues en STEU (STEU équipées d'un comptage)

STEP	2021
Bagnols-sur-Cèze (Euze)	1 233 733
Bagnols-sur-Cèze (Carmignan)	--
Carsan	--
Cavillargues	--
Codolet	--
Connaux	356 275
Cornillon	67 250
Goudargues	66 753
Goudargues (Goussargues)	--
Issirac	--
Laudun-Village	242 306
Laudun-L'Ardoise	147 099
Laval-Saint-Roman	--
Le Garn	--
Le Pin	19 537
Montclus (Bernas)	--
Montclus (Monteil)	--
Montclus (Village Nord)	--
Montclus (Village Sud)	--
Pont-Saint-Esprit	530 364
Sabran (Cadignac)	--
Sabran (Charavel)	--
Sabran (Donnat)	32 341
Sabran (Mégiers)	4 901
Sabran (Village)	--
Saint-Alexandre	--
Saint-André de Roquepertuis	--
Saint-André d'Olérargues (Village)	--
Saint-André d'Olérargues (Mas de Sellier)	--

STEP	2021
Saint-Christol de Rodières	--
Saint-Geniès de Comolas	321 186
Saint-Julien de Peyrolas	--
Saint-Laurent de Carnols	--
Saint-Marcel de Careiret	--
Saint-Michel d'Euzet	--
Saint-Paulet de Caisson	--
Saint-Pons la Calm	--
Salazac	--
Tavel	152 652
Tresques	--
Verfeuil	--
TOTAL	

1.7.2. Le réseau d'assainissement

Fonctionnement du réseau

Le réseau d'assainissement, ou réseau d'eaux usées, est l'une des deux composantes du système d'assainissement (la seconde étant la station d'épuration).

Les réseaux sont souvent sensibles aux entrées d'eaux claires parasites (ECP), néfastes au bon fonctionnement du réseau d'une part, et de la station d'autre part. Ces entrées d'eau peuvent se faire via des points d'entrée (gouttières raccordées sur l'égout, grille pluviale, ...) ou de manière diffuse lorsque les réseaux ne sont plus étanches car vieillissants ou abîmés. C'est pourquoi, une grande partie des opérations ou travaux réalisés sur les réseaux vise à réduire ces entrées d'ECP.

Notons que les centres anciens d'une partie des communes sont desservis par un réseau de collecte de type unitaire, c'est-à-dire que les grilles d'évacuation des eaux pluviales sont branchées sur ce réseau, et que ces eaux pluviales figurent en bonne place parmi les volumes comptabilisés en entrée de station d'épuration. Les réseaux sont équipés de déversoirs d'orage qui jouent le rôle de soupape lors des épisodes pluvieux, rejetant le surplus d'eaux dans le milieu naturel.

Interventions sur les réseaux

Les principales interventions de maintenance réalisées sur un réseau d'assainissement sont des curages, effectués de manière générale par un camion hydrocureur avec de l'eau à très forte pression. Ces curages sont soit préventifs (nettoyage régulier de certaines portions du réseau pour diminuer les risques de bouchon), soit curatifs (il s'agit alors d'une désobstruction).

Les inspections télévisées (ou inspection caméra) permettent de constater l'état des canalisations et de localiser certains branchements dits "borgnes".

Tableau 12 : Interventions sur les réseaux

Commune	Curages préventifs		Curages curatifs		Inspections caméra	
	Linéaire de réseau curé (ml)	Branchements ou regards nettoyés	Interventions sur collecteur	Interventions sur branchement	Branchements inspectés	Linéaire inspecté (m)
Aiguèze	1 990	--	--	--	--	--
Bagnols-sur-Cèze	9 589	--	--	--	--	593
Carsan	--	--	--	--	--	--
Cavillargues	--	--	--	--	--	--
Chusclan	--	--	--	--	--	--
Codolet	--	--	--	--	--	--
Connaux	2 716	--	17	27	--	80
Cornillon	2 720	0	5	2	--	50
Gaujac	1 690	-	5	3	--	--
Goudargues	2 280	0	9	2	--	--
Issirac	--	--	--	--	--	--
La Roque-sur-Cèze	--	--	--	--	--	--
Laudun-L'Ardoise	7 162	--	7	40	--	349
Laval-Saint-Roman	--	--	--	--	--	--
Le Garn	--	--	--	--	--	--
Le Pin	550	--	6	3	--	--
Lirac	1 720	--	8	8	1	379
Montclus	--	--	--	--	--	--
Montfaucon	--	--	--	--	--	--
Orsan	--	--	--	--	--	--
Pont-Saint-Esprit	5 658	2	29	29	--	350
Sabran	4 110	--	4	6	--	--
Saint-Alexandre	--	--	--	--	--	--
Saint-André de Roquepertuis	1 200	--	--	--	--	--
Saint-André d'Olérargues	400	--	--	--	--	--
Saint-Christol de Rodières	--	--	--	--	--	--
Saint-Etienne des Sorts	--	--	--	--	--	--

Commune	Curages préventifs		Curages curatifs		Inspections caméra	
	Linéaire de réseau curé (ml)	Branchements ou regards nettoyés	Interventions sur collecteur	Interventions sur branchement	Branchements inspectés	Linéaire inspecté (m)
Saint-Geniès de Comolas	1 740	--	9	10	7	472
Saint-Gervais	--	--	--	--	--	--
Saint-Julien de Peyrolas	100	--	--	--	--	--
Saint-Laurent de Carnols	--	--	--	--	--	--
Saint-Laurent des Arbres	2 382	--	10	8	5	878
Saint-Marcel de Careiret	--	--	--	--	--	--
Saint-Michel d'Euzet	290	--	--	--	--	--
Saint-Nazaire	--	--	--	--	--	--
Saint-Paul les Fonts	2 280	--	2	0	--	300
Saint-Paulet de Caisson	--	--	--	--	--	--
Saint-Pons la Calm	--	--	--	--	--	--
Saint-Victor la Coste	2 750	--	16	8	--	100
Salazac	--	--	--	--	--	--
Tavel	Voir Lirac	--	--	--	--	--
Tresques	4 320	--	21	9	--	1 660
Vénéjan	1 850	--	8	4	--	0
Verfeuil	--	--	--	--	--	--

1.7.3. L'exploitation des ouvrages d'assainissement

Le traitement en station d'épuration

Voir tableau page suivante

Les sous-produits de l'épuration

Les principaux déchets produits par les stations d'épuration des eaux usées sont les **boues d'épuration**. Il s'agit en fait de sédiments résiduels principalement constitués de bactéries mortes (issues du traitement biologique) et de matière organique minéralisée. Au cours du processus d'épuration, les stations d'épuration retiennent également les **refus de dégrillage** (morceaux de bois, bouteilles plastique, feuilles, lingettes, etc.), les **sables** (et cailloux) et les **graisses** (et huiles).



Tableau 13 : Traitement en Station de Traitement des Eaux Usées

STEP	Capacité (EH)	Rendement DBO ₅	Rendement MES	Rendement DCO	Rendement NTK	Rendement NGL	Rendement PT	Boues produites (TMS)	Refus de dégrillage (T)	Graisses	Sables évacués	
Bagnols-sur-Cèze (Euze)	35 000							427,385	29,950	211,092	87,760	
Bagnols-sur-Cèze (Carmignan)	150	Bilan non obligatoire réglementairement (STEU de moins de 250 EH)										
Carsan*	250	96,8 %	98,4 %	95 %	97,5 %	-	7,14 %		0,3 m3			
Cavillargues	1 000	99 %	99 %	97 %	97 %							
Codolet	1 000	96 %	95 %	85 %	47 %							
Connaux	7 000	98,7 %	98,3 %	94,3 %	92,3 %	90,7 %	86,5 %	137,035	0,920		120,000	
Cornillon	2 000	97,7 %	96,9 %	93,2 %	92,3 %	89,7 %	52 %	14	0,1 T	0 T	3,0 m3	
Goudargues	3 000	97,95 %	96,39 %	95,76	98,48 %	97,81 %	95,54 %	24,0	0,9 T	-	-	
Goudargues (Goussargues)	150	Bilan non obligatoire réglementairement (STEU de moins de 250 EH)										
Issirac	200	Bilan non obligatoire réglementairement (STEU de moins de 250 EH)										
Laudun-Village	3 800	98,8 %	94,9 %	94,2 %	87,3 %	-	72	0	0,780	35,200	61,600	
Laudun-L'Ardoise	6 400	97,7 %	94,5 %	92,3 %	90,4 %	-	66,9	44,642	5,525	38,400	67,200	
Laval-Saint-Roman*	470	98,72 %	99,4 %	96,98 %	98,64 %	-	34,85 %					
Le Garn*	250	Dernières données non disponibles (infiltration totale du rejet)										
Le Pin	400	97,7 %	92,4 %	91,3 %	95,9 %	-	-	3,663	0,470			
Montclus - Bernas	40	Bilan non obligatoire réglementairement (STEU de moins de 250 EH)										
Montclus - Monteil	40	Bilan non obligatoire réglementairement (STEU de moins de 250 EH)										
Montclus - Nord	60	Bilan non obligatoire réglementairement (STEU de moins de 250 EH)										
Montclus - Sud	60	Bilan non obligatoire réglementairement (STEU de moins de 250 EH)										
Pont-Saint-Esprit	9 200								2,0		2,0t	
Sabran (Cadignac)	25	Bilan non obligatoire réglementairement (STEU de moins de 250 EH)							0,682			
Sabran (Charavel)	50	Bilan non obligatoire réglementairement (STEU de moins de 250 EH)										
Sabran (Donnat)	1 000	97,3 %	90,4 %	88,5 %	79,1 %	-	-	0,754				
Sabran (Mégier)	200	98,8 %	98,6 %	96,7 %	88,8 %	-	55 %	2,43				
Sabran (Village)	200	Bilan non obligatoire réglementairement (STEU de moins de 250 EH)										
Saint-Alexandre	1 500	93,5 %	95,35 %	89,6 %	82,65 %	68,6 %	28 %	8,5	1 100 litres			
Saint-André de Roquepertuis	1 100	99,05 %	99,6 %	98,55 %	97,95 %	56,85 %	60 %		1 000 l			
Saint-André d'Olérargues	500	>98,5 %	99,5 %	98,1 %	95,0 %	24,2 %	37,4 %	-	?			
Saint-André d'Olérargues (Mas de Sellier)	60	Bilan non obligatoire réglementairement (STEU de moins de 250 EH)										
Saint-Christol de Rodières	180	Bilan non obligatoire réglementairement (STEU de moins de 250 EH)										
Saint-Geniès-de-Comolas	9 200	99,2 %	98,9 %	94,9 %	95,0 %	-	74,6 %	68,435				
Saint-Julien de Peyrolas	1 800	98,2 %	97,65 %	92,75 %	91,1 %	67,05 %	47,8 %	34,03	400 l			
Saint-Laurent de Carnols	800	97,7 %	98,5 %	95,9 %	93,7 %	15,5 %	9,8 %	-	400 l			
Saint-Marcel de Careiret	750	99 %	97 %	94 %	94 %	-	-	-	-	-	-	
Saint-Michel d'Euzet	850	97,4 %	99,0 %	97,3 %	95,8 %	7,4 %	5,6 %		250 litres			
Saint-Paulet de Caisson	650	78,1 %	33,3 %	35,5 %	37 %	22 %	-	3570 kg	2 500 l			
Saint-Pons la Calm	700	98 %	99 %	93 %	73 %	-	-					
Salazac*	350	93,9 %	90,2	82,9	71,7	53,4	0					
Tavel	3 800	98,9 %	97,5 %	94,2 %	89,1 %	-	47,7 %	29,037				
Tresques	300	97,5 %	95,4 %	92 %	97,8 %	-	25 %		0,240			
Verfeuil	500	98,0 %	98,9 %	96,1 %	96,2 %	29,7 %	27,2 %		200 litres			

Les données des systèmes marqués par une astérisque correspondent à celle d'une année précédente.

2. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Introduits par la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006), ces indicateurs permettent un aperçu rapide de l'état du service de l'assainissement, mais également de son fonctionnement.

2.1. Les indicateurs du service

INDICATEURS DESCRIPTIFS	D201.0 Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	habitants desservis
	D202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	unité
	D203.0 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration	Tonnes de matière sèche
	D204.0 Prix TTC du service pour 120 m ³ au 01/01/N+1	€/m ³
INDICATEURS DE PERFORMANCE	P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%
	P202.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	valeur de 0 à 120 (1)
	P203.3 Conformité de la collecte des effluents	valeur de 0 à 100
	P204.3 Conformité des équipements d'épuration	valeur de 0 à 100
	P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	valeur de 0 à 100
	P206.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%
	P207.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	euros/m ³ (2)
	P251.1 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	nombre/milliers d'habitants desservis
	P252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	nb/100 km
	P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%
	P254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration	%
	P255.3 Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	valeur de 0 à 120 avec (3)
	P256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années
	P257.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%
P258.1 Taux de réclamations	nb/1000 abonnés	

(1) INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

Indice de 0 à 120 obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

A – Plan des réseaux (15 points)

0 point : Absence de plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées ou plan très incomplet

+ 10 points : Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.

+ 5 points : Définition d'une procédure de mise à jour du plan afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.

B – Inventaire des réseaux (30 points)

+ 10 points : Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.

Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, **un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total**, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.

+ 10 points : L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.

Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, **un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total**, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

+ 10 points : Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.

Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, **un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total**, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.

+ 10 points : Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...);

+ 10 points : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées;

+ 10 points : Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite);

+ 10 points : L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...);

+ 10 points : Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite;

+ 10 points : Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans).

(2) MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DE VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE

Abandon de créance : abandons de créance à caractère social : votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité et les abandons de créances réalisés par l'opérateur (notamment ceux qui sont liés au Fonds de Solidarité Logement)

Versements : effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L.261-4 du code de l'action sociale et des familles pour aider les personnes en difficulté (Fonds de Solidarité Logement...)

Abandons de créances liées aux factures d'eau de l'année N + versement aux fonds de solidarité effectués par la collectivité pendant l'année N.

Au titre des abandons de créances liées aux factures d'eau, on trouve :

- la part "assainissement" de l'opérateur éventuel
- la part "assainissement" éventuelle de la collectivité
- la redevance pollution
- la taxe Voies Navigables de France le cas échéant

La TVA est exclue.

Volume facturé au titre de l'année N.

(3) INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspond à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

A - Éléments communs à tous les types de réseaux

- + 20 : identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)
- + 10 : évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)
- + 20 : réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement
- + 30 : réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L.372-1-1 et L.372-3 du code des communes
- + 10 : réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L.372-1-1 et L.372-3 du code des communes
- + 10 : connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur

B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs

- + 10 : évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total

C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes

- + 10 : mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.



Commune	D201.0	D202.0	D203.0	D204.0	P201.1	P202.2	P203.3	P204.3	P205.3	P206.3	P207.0	P251.1	P252.2	P253.2	P254.3	P255.3			
Aiguèze	216	0	--	2,37€	100%	116	--	--	--	--	0	--	--	0%	--	20	--	--	0
Bagnols-sur-Cèze	18 410	0	417,39	2,66€	Voir contrat SABRE	83	--	--	--	100 %	0	0	8,3	0,08%	0	Voir contrat SABRE	--	0	0
Carsan	150	0	NC	1,79€		100	--	--	--	--	--	--	--	0%	--	--	--	--	--
Cavillargues	776	0	NC	1,95€		97	100%	100%	100%		0	--	--	0%	100%	110	--	--	--
Chusclan	1 246	0	--	1,87€	Voir contrat SABRE	61	--	--	--	--	0	--	0	Voir contrat SABRE	--	--	--	0	0
Codolet	660	0	NC	0,43€		74	--	--	--	--	--	--	--	0%	--	--	--	--	--
Connaux	817	0	101,019	2,07 €	Voir contrat Maison de l'Eau	Voir contrat Maison de l'Eau	--	--	--	100 %	0	0	Voir contrat Maison de l'Eau	Voir contrat Maison de l'Eau	0	Voir contrat Maison de l'Eau	--	Voir contrat Maison de l'Eau	Voir contrat Maison de l'Eau
Cornillon	963	0	14	2,13€	NC	95	100%	100%	100%	100 %	0	0	19,07	0	100 %	50	--	0,35 %	4,68
Gaujac	613	0	--	2,07 €	Voir contrat Maison de l'Eau	Voir contrat Maison de l'Eau	--	--	--	--	0	--	Voir contrat Maison de l'Eau	Voir contrat Maison de l'Eau	--	--	--	Voir contrat Maison de l'Eau	Voir contrat Maison de l'Eau
Goudargues	1 136	0	24	2,51€	NC	84	100%	100%	100%	100 %	0	0	15,10	0,79%	100 %	50	--	1,14 %	1,34
Issirac	158	0	NC	1,73€	--	30	--	--	--	--	0	0	--	0%	--	--	--	--	--
La Roque-sur-Cèze	268	0		2,92€	--	87	--	--	--	--	--	--	--	0%	--	--	--	--	--
Laudun-L'Ardoise	6 449	1	44,642	1,53€	2 702	30	--	100%		100 %	2,17	0	9,33	0,07%	91,67 %	90		2,21%	0
Laval-Saint-Roman	200	0	NC	1,87€	--	100	--	--	--	--	--	0	--	0%	--	--	--	--	--
Le Garn	253	0	NC	2,30€	--	--	--	--	--	--	--	--	--	0%	--	--	--	--	--
Le Pin	187	0	0	2,07 €	Voir contrat Maison de l'Eau	Voir contrat Maison de l'Eau	--	--	--	Pas de boues évacuées	0	0	Voir contrat Maison de l'Eau	Voir contrat Maison de l'Eau	0	Voir contrat Maison de l'Eau	--	Voir contrat Maison de l'Eau	Voir contrat Maison de l'Eau
Lirac	443	0	--	1,85€	Voir contrat LIRAC	Voir contrat LIRAC	--	--	--	--	0	--	Voir contrat LIRAC	Voir contrat LIRAC	--	--	--	Voir contrat LIRAC	0
Montclus	262	0	NC	1,56€	--	84	--	--	--	--	--	--	--	0%	--	--	--	--	--
Montfaucon	1 530	0	--	1,39€	--	94	--	--	--	--	--	--	--	0%	--	--	--	--	--
Orsan	1 236	0	--	2,01€	Voir contrat SABRE	84	--	--	--	--	--	--	0	0%	--	--	--	0	0
Pont-Saint-Esprit	10 588	1	86,1	1,95€	NC	72	--	--	--	100 %	785	0	10,33	0,91 %	100 %	50	--	3,55%	1,60
Sabran	1 532	0	3,866	3,39€	609	84	--	--	--	100 %	0	0	10,548	0%	100	90	--	0	0
Saint-Alexandre	940	0	8,5	2,53€		85	--	--	--	--	--	--	--	0%	--	--	--	--	--
Saint-André d'Olérargues	200	0	NC	2,05€		95	--	--	--	--	--	--	--	0%	--	--	--	--	--
Saint-André de Roquepertuis	800	0	NC	3,13€	100	85	--	--	--	--	--	--	--	0%	--	--	--	--	--
Saint-Christol de Rodières	122	0	NC	1,85€		100	--	--	--	--	--	--	--	0%	--	--	--	--	--
Saint-Etienne des Sorts	584	0	--	3,33€	Voir contrat SABRE	37	--	--	--	--	0	--	0	0%	--	--	--	0	0
Saint-Genès de Comolas	839	0	68,435	1,85€	Voir contrat LIRAC	Voir contrat LIRAC	--	--	--	100 %	0	0	Voir contrat LIRAC	Voir contrat LIRAC	100	Voir contrat LIRAC	--	Voir contrat LIRAC	0
Saint-Gervais	1 109	0		2,45€	Voir contrat SABRE	61	--	--	--	--	0	--	0	0%	--	--	--	0	0



Commune	D201.0	D202.0	D203.0	D204.0	P201.1	P202.2	P203.3	P204.3	P205.3	P206.3	P207.0	P251.1	P252.2	P253.2	P254.3	P255.3			
Saint-Julien de Peyrolas	900	0	34,03	1,28€	--	80	100%	100%	100%	--	--	--	--	0%	100%	--	--	--	--
Saint-Laurent de Carnols	450	0	NC	1,52€	--	75	--	--	--	--	--	--	--	0%	--	--	--	--	--
Saint-Laurent des Arbres	1 219	0	--	1,85€	Voir contrat LIRAC	Voir contrat LIRAC	--	--	--	--	0		Voir contrat LIRAC	Voir contrat LIRAC	--	--	--	Voir contrat LIRAC	0
Saint-Marcel de Careiret	720	0	NC	1,53€	--	84	--	--	--	--	--	--	--	0%	--	--	--	--	--
Saint-Michel d'Euzet	750	0	NC	1,61€	--	75	--	--	--	--	--	--	--	0%	--	--	--	--	--
Saint-Nazaire	773	0	--	2,31€	Voir contrat SABRE	61	--	--	--	--	0	--	0	0%	--	--	--	0	0
Saint-Paul les Fonts	438	0	--	2,07€	Voir contrat Maison de l'Eau	Voir contrat Maison de l'Eau	--	--	--	--	0	--	Voir contrat Maison de l'Eau	Voir contrat Maison de l'Eau	--	--	--	Voir contrat Maison de l'Eau	Voir contrat Maison de l'Eau
Saint-Paulet de Caisson	725	0	3570 KG	1,58€	--	35	--	--	--	--	--	--	--	0%	--	--	--	--	--
Saint-Pons la Calm	498	0	NC	1,81€	--	71	100%	100%	100%	--	--	--	--	0%	100%	--	--	--	--
Saint-Victor la Coste	922	0	--	2,07€	Voir contrat Maison de l'Eau	Voir contrat Maison de l'Eau	--	--	--	--	0	--	Voir contrat Maison de l'Eau	Voir contrat Maison de l'Eau	--	--	--	Voir contrat Maison de l'Eau	Voir contrat Maison de l'Eau
Salzac	140	0	NC	1,11€	--	85	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Tavel	997	0	29,037	1,85€	Voir contrat LIRAC	Voir contrat LIRAC	--	--	--	100 %	0	--	Voir contrat LIRAC	Voir contrat LIRAC	100	Voir contrat LIRAC	--	Voir contrat LIRAC	0
Tresques	677	0	0	2,07€	Voir contrat Maison de l'Eau	Voir contrat Maison de l'Eau	--	--	--	Pas de boues évacuées	0	0	Voir contrat Maison de l'Eau	Voir contrat Maison de l'Eau	0	Voir contrat Maison de l'Eau	--	Voir contrat Maison de l'Eau	Voir contrat Maison de l'Eau
Vénéjan	816	0	--	2,91€	272	74	--	--	--	--	0	--	0	0%	--	--	--	13,69 %	0
Verfeuil	256	0	0	2,25€	100	70	100%	100%	100%	--	0	--	--	0%	--	--	--	--	--
Contrat SABRE	24 000	Cf. communes	417,39	Cf. communes	NC	104	--	--	--	100 %	0	Cf. communes	Voir communes	1,22	Cf. communes	110	--	Cf. communes	Cf. communes
Contrat LIRAC	7 214	Cf. communes	97,47	Cf. communes	3 535	30	--	--	--	100 %	0	Cf. communes	9,731	0,22	Cf. communes	90	--	0,54	Cf. communes
Contrat Maison de l'Eau	8 267	Cf. communes	101,019	Cf. communes	3 764	84	--	--	--	100 %	0	Cf. communes	16,883	0,15	Cf. communes	90	--	1,46	0

3. LES ELEMENTS FINANCIERS

3.1. Les tarifs de l'assainissement au 1er janvier 2022

Synthèse du prix de l'eau potable et de l'assainissement au m³, pour une consommation de 120 m³

La base de 120 m³ représente, selon l'INSEE, la consommation moyenne d'un foyer français. La facture 120 m³ sert de référentiel de comparaison des tarifs entre les différents services.

Tableau 14 : Prix TTC au m³ pour une facture de 120 m³ – Tarifs au 01/01/2022

Commune	Eau potable	Assainissement	Total
Aiguèze	2,50 €	2,37 €	4,87 €
Bagnols-sur-Cèze	1,67 €	2,66 €	4,32 €
Carsan	1,84 €	1,80 €	3,64 €
Cavillargues	2,47 €	1,95 €	4,42 €
Chusclan	1,71 €	1,87 €	3,58 €
Codolet	0,85 €	0,43 €	1,28 €
Connaux	2,09 €	2,07 €	4,16 €
Cornillon	2,87 €	2,18 €	5,05 €
Gaujac	2,09 €	2,07 €	4,16 €
Goudargues	1,70 €	2,51 €	4,20 €
Issirac	2,09 €	2,92 €	5,01 €
La Roque-sur-Cèze	2,54 €	1,53 €	4,07 €
Laudun-L'Ardoise	2,59 €	1,87 €	4,46 €
Laval-Saint-Roman	2,09 €	2,07 €	4,16 €
Le Garn	2,06 €	1,85 €	3,91 €
Le Pin	2,13 €	1,39 €	3,52 €
Lirac	1,56 €	2,01 €	3,56 €
Montclus	1,81 €	1,95 €	3,75 €
Montfaucon	1,81 €	1,78 €	3,59 €
Orsan	1,84 €	2,53 €	4,37 €
Pont-Saint-Esprit	2,11 €	2,05 €	4,16 €
Sabran	1,73 €	3,13 €	4,86 €
Saint-Alexandre	2,41 €	1,85 €	4,26 €
Saint-André d'Olérargues	2,06 €	3,33 €	5,39 €
Saint-André de Roquepertuis	2,06 €	1,85 €	3,91 €
Saint-Christol de Rodières	1,64 €	2,45 €	4,09 €

Commune	Eau potable	Assainissement	Total
Saint-Etienne des Sorts	2,30 €	1,28 €	3,57 €
Saint-Geniès de Comolas	2,78 €	1,52 €	4,30 €
Saint-Gervais	2,06 €	1,85 €	3,91 €
Saint-Julien de Peyrolas	1,80 €	1,53 €	3,34 €
Saint-Laurent de Carnols	2,04 €	1,61 €	3,65 €
Saint-Laurent des Arbres	1,84 €	2,31 €	4,15 €
Saint-Marcel de Careiret	2,09 €	2,07 €	4,16 €
Saint-Michel d'Euzet	1,77 €	1,58 €	3,35 €
Saint-Nazaire	2,29 €	1,81 €	4,10 €
Saint-Paul les Fonts	2,09 €	2,07 €	4,16 €
Saint-Paulet de Caisson	2,10 €	1,11 €	3,21 €
Saint-Pons la Calm	2,06 €	1,85 €	3,91 €
Saint-Victor la Coste	2,09 €	2,07 €	4,16 €
Salazac	1,84 €	2,91 €	4,75 €
Tavel	2,08 €	2,25 €	4,33 €
Tresques	2,50 €	2,37 €	4,87 €
Vénéjan	1,67 €	2,66 €	4,32 €
Verfeuil	1,84 €	1,80 €	3,64 €
MOYENNE	2,04 €	2,01 €	4,04 €

3.2. Factures 120 m³

La facture type reflète le prix de l'assainissement pour une consommation de 120 m³. Elle fait apparaître, tant pour la collectivité que pour le délégataire le cas échéant, la part fixe (abonnement), la part variable (consommation) ainsi que le détail des différentes taxes.

Une facture type est établie pour chaque commune. C'est sur cette base que s'effectue la comparaison du prix de l'eau.

Les factures 120 m³ sont présentées en Annexe.



3.3. Les recettes

Tableau 15 : Epargne brute annuelle

Commune	Redevance d'assainissement collectif	Redevance modernisation des réseaux	Location des compteurs	Participation assainissement collectif	Primes épuration	Travaux	Autres	Quote-pzrt subi nv transf cpt résul
Aiguèze	30 286,03 € HT	1 954,20€ HT	41,00€ HT	-	-	-	-	-
Cavillargues	60 047,95€ HT	6 113,10€ HT	7 802,94€ HT	-	3 637,23€ HT	-	-	-
Codolet	775,00€ HT	-	-	-	-	-	-	-
Cornillon	-	-	-	-	3 363,31€ HT	-	-	-
Goudargues	-	-	-	-	3 903,57€ HT	-	-	-
Issirac	6 128,00€ HT	-	-	2 810,00€ HT	-	-	-	-
La Roque-sur-Cèze	26 604,61€ HT	-	8 900,00€ HT	-	-	-	41 834,50€ HT	-
Laudun-L'Ardoise	115 658,93€ HT	-	-	130 935,60€ HT	-	-	2 526,78€ HT	-
Laval-Saint-Roman	5 667,80€ HT	689,10€ HT	2 545,10€ HT	-	-	-	-	-
Le Garn	16 215,66€ HT	-	-	-	-	-	-	-
Montclus	9 857,47€ HT	-	-	-	-	-	-	-
Montfaucon	1 240,00€ HT	-	-	2 795,00€ HT	-	4 612,00€ HT	5 026,40€ HT	-
Pont-Saint-Esprit	466 878,40€ HT	-	-	12 616,80€ HT	8 346,40€ HT	-	568 403,12€ HT	3 000,00€ HT
Sabran	44 372,24€ HT	-	32 658,36€ HT	20 270,00€ HT	-	-	-	-
Saint-André d'Olérargues	11 151,62€ HT	-	2 700,00€ HT	-	-	-	-	-
Saint-André de Roquepertuis	96 247,69€ HT	4 333,20€ HT	770,46€ HT	-	-	-	-	-
Saint-Christol de Rodières	6 382,30€ HT	665,85€ HT	1 486,80€ HT	-	-	-	-	-
Saint-Julien de Peyrolas	15 627,40€ HT	2 251,10€ HT	90,00€ HT	12 030,00 € HT	-	1 000,00€ HT	-	-
Saint-Laurent de Carnols	23 664,20€ HT	2 918,25€ HT	-	2 000,00€ HT	2 002,16€ HT	-	-	-
Saint-Marcel de Careiret	26 557,70€ HT	4 119,90€ HT	12 308,00€ HT	-	3 410,90€ HT	4 136,00€ HT	-	-
Saint-Michel d'Euzet	13 341,91€ HT	1 480,50€ HT	-	-	-	4 240,00€ HT	-	-
Saint-Paulet de Caisson	43 594,38€ HT	5 229,45€ HT	-	-	4 495,32€ HT	1 000,00€ HT	-	-
Saint-Pons la Calm	30 258,70€ HT	3 419,85€ HT	5 731,00€ HT	4 850,00€ HT	-	1 760,00€ HT	33 603,46€ HT	-
Salazac	775,00€ HT	-	-	4 330,00€ HT	-	-	-	-
Verfeuil	21 326,52€ HT	1 969,50€ HT	4 125,00€ HT	-	-	-	-	-
Périmètre ex SABRE	588 431,40 € HT	-	-	-	-	-	3 525,00€ HT	199 396,50€ HT
Bagnols-sur-Cèze	633 052,40€ HT	-	-	2 000,00€ HT	86 883,05€ HT	-	-	-
Chusclan	-	-	-	2 225,00€ HT	-	-	-	-
Orsan	1 395,00€ HT	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Etienne des Sorts	-	1 969,05€ HT	6 547,30€ HT	-	-	1 075,00€ HT	-	-
Saint-Gervais	84 465,99€ HT	5 964,90€ HT	-	-	-	-	-	-
Périmètre ex SI Maison de l'eau	147 213,68€ HT	-	22 326,59€ HT	144 931,30€ HT	22 652,49€ HT	-	10 392,92€ HT	86 670,61€ HT
Connaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Gaujac	-	-	-	-	-	-	-	-
Le Pin	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Paul les Fonts	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Victor la Coste	-	-	-	-	-	-	-	-
Tresques	-	-	-	-	-	-	-	-



Commune	Redevance d'assainissement collectif	Redevance modernisation des réseaux	Location des compteurs	Participation assainissement collectif	Primes épuration	Travaux	Autres	cpt résul
SIAEP du Haut Gard	327,30€ HT	41,10€ HT	278,33€ HT	-	-	-	-	-
Carsan	465,00€ HT	-	-	-	-	1 197,20€ HT	-	-
Saint-Alexandre	50 872,90€ HT	4 843,80€ HT	27 449,25€ HT	-	4 287,31€ HT	3 760,00€ HT	-	-
Saint-Nazaire	73 474,46€ HT	7 431,00€ HT	20 212,64€ HT	10 935,00€ HT	-	-	-	-
Vénéjan	29 520,75€ HT	-	1 270,00€ HT	-	-	-	1 320,00€ HT	-
Périmètre ex SI LIRAC	221 220,63€ HT	-	-	132 337,20€ HT	33 699,90€ HT	-	12 394,29 € HT	-
Lirac	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Geniès de Comolas	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Laurent des Arbres	-	-	-	-	-	-	-	-
Tavel	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 314 667,62€ HT	55 393,85€ HT	157 242,77€ HT	485 065,9€ HT	176 681,64€ HT	22 780,2€ HT	656 239,26€ HT	289 067,11€ HT

3.4. Les dépenses

Les dépenses de l'année 2021 correspondent aux dépenses d'investissement, mais aussi de fonctionnement du service.

Pour l'année 2021, les dépenses d'investissement se décomposent de la manière suivante :

Emprunts en euros	Installat°, matériel et outillage techni	Autres réserves	Réseaux d'assainissement	Service d'assainissement	Frais d'études	Aménagement Bâtiments d'exploitation	Constructions	Sub. équipt cpte résul.	Aménagement Bâtiments d'exploitation	Matériel de bureau et informatique	Autres immobilisations corporelles	Matériel industriel
1 122 069,56€	1 926 449,25€	626 253,44€	60 393,33€	5 349,00€	54 028,94€	20 191,60€	50 472,19€	355 979,11€	39 928,00€	666,82€	535,78€	3 355,00€
Total : 4 265 672,02 €												

3.5. Les travaux

→ Secteur Nord :

Les principaux travaux réalisés sur le secteur Nord de l'agglomération sur l'année 2021 sont repris sur la carte ci-dessous.

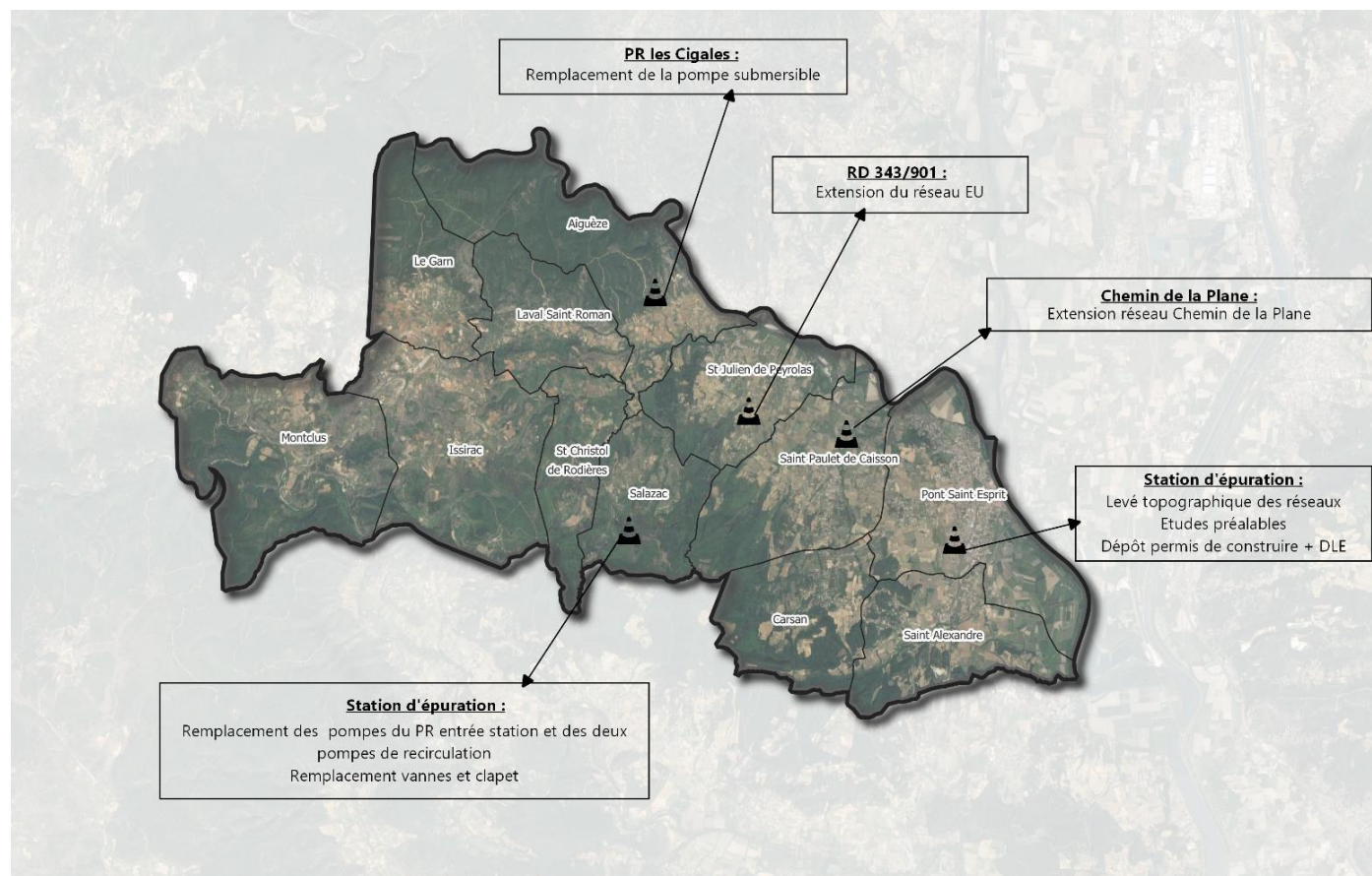


Figure 3 : Principaux travaux réalisés sur le secteur Nord

→ Secteur Centre :

Les principaux travaux réalisés sur le secteur Centre de l'agglomération sur l'année 2021 sont repris sur la carte ci-dessous.

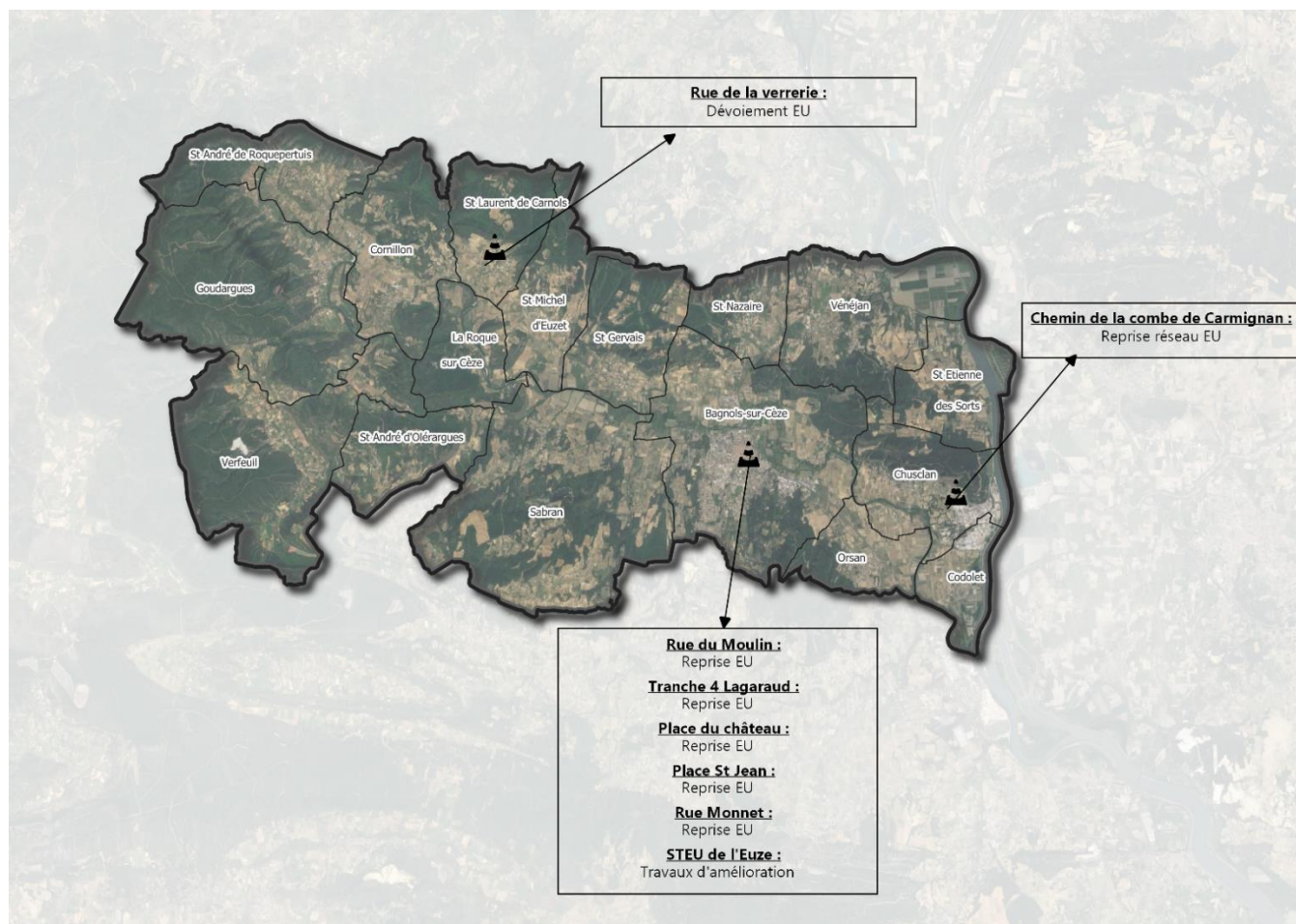


Figure 4 : Principaux travaux réalisés sur le secteur Centre

→ Secteur Sud :

Les principaux travaux réalisés sur le secteur Sud de l'agglomération sur l'année 2021 sont repris sur la carte ci-dessous.

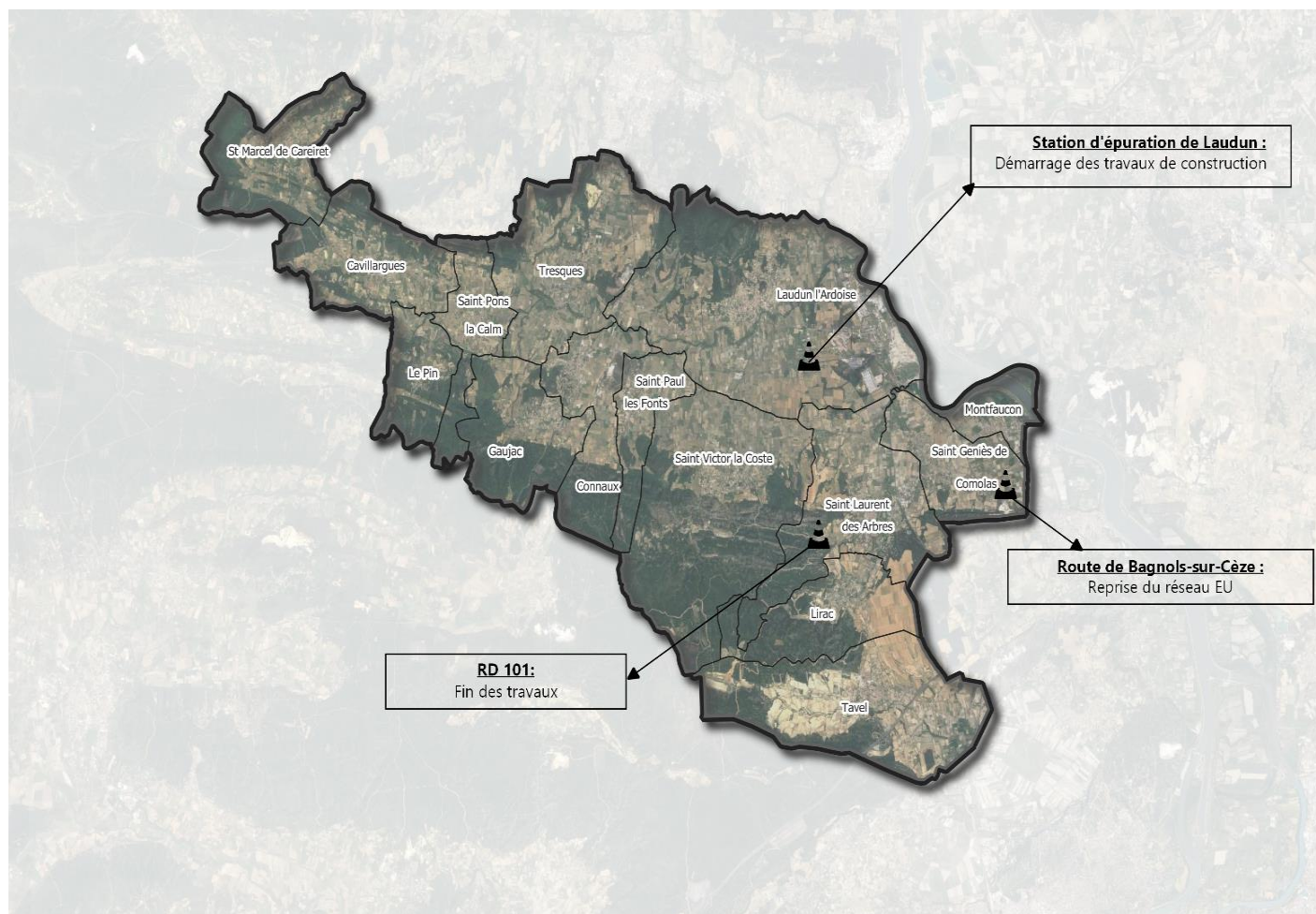


Figure 5 : Principaux travaux réalisés sur le secteur Sud

3.6. La dette

Au 31/12/2021, la dette du service Assainissement se décline de la manière suivante :

Tableau 16 : Etat de la dette au 31/12/2021

	Régie Assainissement	DSP Assainissement	TOTAL
Capital restant dû au 31/12/2021	5 281 295,78 €	7 261 011,80 €	12 542 307,58 €
Annuité de l'exercice : Capital	1 294 345,92 €	503 013,44 €	1 797 359,36 €
Annuité de l'exercice : Charges d'intérêt	208 046,11 €	251 648,98 €	459 695,09 €
INCE de l'exercice	72 225,87 €	37 888,18 €	111 014,05 €

ANNEXE

Factures 120 m³

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE D'AIGUEZE

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Collectivité						
Abonnement	2	35,0000	35,0000	70,0000	70,0000	0,00%
Consommation	120	1,4080	1,4080	168,9600	168,9600	0,00%
Sous-total Collectivité				238,9600	238,9600	0,00%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT		238,9600
				TVA (10 %)		23,8960
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC		262,8560
						0,00%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
				Sous total Agence de l'Eau HT		18,0000
				TVA (10 %)		1,8000
				Sous total Agence de l'Eau TTC		19,8000
						21,1200
						6,67%

Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				256,9600	258,1600	
TVA (10 %)				25,6960	25,8160	
TOTAL TTC GENERAL				282,6560	283,9760	0,47%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an				2,3555	2,3665	0,47%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023



ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE

Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE BAGNOLS-SUR-CEZE

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement Traitement	2	8,9600	9,1700	17,9200	18,3400	2,34%
Consommation Traitement	120	0,5333	0,5458	64,0000	65,5000	2,34%
Sous-total Délégitaire				81,9200	83,8400	2,34%
Part Collectivité						
Abonnement Collecte	2	2,5000	2,5000	5,0000	5,0000	0,00%
Abonnement Traitement	2	8,5000	8,5000	17,0000	17,0000	0,00%
Consommation Collecte	120	0,7930	0,7930	95,1600	95,1600	0,00%
Consommation Traitement	120	0,6300	0,5800	75,6000	69,6000	-7,94%
Sous-total Collectivité				192,7600	186,7600	-3,11%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	274,6800	270,6000
				TVA (10 %)	27,4680	27,0600
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	302,1480	297,6600
Evolution TTC : -1,49%						
Redevances Agence de l'Eau						
Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
Sous total Agence de l'Eau HT				18,0000	19,2000	
				TVA (10 %)	1,8000	1,9200
Sous total Agence de l'Eau TTC				19,8000	21,1200	6,67%
Récapitulatif						
Sous Total Général HT				292,6800	289,8000	
				TVA (10 %)	29,2680	28,9800
TOTAL TTC GENERAL				321,9480	318,7800	-0,98%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				2,6829	2,6565	-0,98%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023



ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE

Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE CARSAN

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Collectivité						
Abonnement	2	25,0000	25,0000	50,0000	50,0000	0,00%
Consommation	120	1,0500	1,0500	126,0000	126,0000	0,00%
Sous-total Collectivité				176,0000	176,0000	0,00%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT		176,0000
				TVA (10 %)		17,6000
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC		193,6000

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
				Sous total Agence de l'Eau HT		18,0000
				TVA (10 %)		1,8000
				Sous total Agence de l'Eau TTC		19,8000

Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				194,0000	195,2000	
TVA (10 %)				19,4000	19,5200	
TOTAL TTC GENERAL				213,4000	214,7200	0,62%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				1,7783	1,7893	0,62%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE CAVILLARGUES

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Collectivité						
Abonnement	2	10,0000	10,0000	20,0000	20,0000	0,00%
Consommation	120	1,4500	1,4500	174,0000	174,0000	0,00%
Sous-total Collectivité				194,0000	194,0000	0,00%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT		194,0000
				TVA (10 %)		19,4000
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC		213,4000
				213,4000	213,4000	0,00%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
				Sous total Agence de l'Eau HT		18,0000
				TVA (10 %)		1,8000
				Sous total Agence de l'Eau TTC		19,8000
				19,8000	21,1200	6,67%

Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				212,0000	213,2000	
TVA (10 %)				21,2000	21,3200	
TOTAL TTC GENERAL				233,2000	234,5200	0,57%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an				1,9433	1,9543	0,57%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE CHUSCLAN

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement Traitement	2	8,9600	9,1700	17,9200	18,3400	2,34%
Consommation Traitement	120	0,5333	0,5458	64,0000	65,5000	2,34%
Sous-total Déléataire				81,9200	83,8400	2,34%
Part Collectivité						
Abonnement Collecte	2	0,0000	2,5000	0,0000	5,0000	#DIV/0!
Abonnement Traitement	2	8,5000	8,5000	17,0000	17,0000	0,00%
Consommation Collecte	120	0,0000	0,0810	0,0000	9,7200	#DIV/0!
Consommation Traitement	120	0,6300	0,5800	75,6000	69,6000	-7,94%
Sous-total Collectivité				92,6000	101,3200	9,42%
Sous-total ASSAINISSEMENT HT				174,5200	185,1600	
TVA (10 %)				17,4520	18,5160	
Sous-total ASSAINISSEMENT TTC				191,9720	203,6760	6,10%
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
Sous total Agence de l'Eau HT				18,0000	19,2000	
TVA (10 %)				1,8000	1,9200	
Sous total Agence de l'Eau TTC				19,8000	21,1200	6,67%
Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				192,5200	204,3600	
TVA (10 %)				19,2520	20,4360	
TOTAL TTC GENERAL				211,7720	224,7960	6,15%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				1,7648	1,8733	6,15%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE CODOLET

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Collectivité						
Abonnement	2	0,0000	2,5000	0,0000	5,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,1500	0,1880	18,0000	22,5600	25,33%
Sous-total Collectivité				18,0000	27,5600	53,11%
Sous-total ASSAINISSEMENT HT				18,0000	27,5600	
TVA (10 %)				1,8000	2,7560	
Sous-total ASSAINISSEMENT TTC				19,8000	30,3160	53,11%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
Sous total Agence de l'Eau HT				18,0000	19,2000	
TVA (10 %)				1,8000	1,9200	
Sous total Agence de l'Eau TTC				19,8000	21,1200	6,67%

Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				36,0000	46,7600	
TVA (10 %)				3,6000	4,6760	
TOTAL TTC GENERAL				39,6000	51,4360	29,89%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an				0,3300	0,4286	29,89%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE CONNAUX

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	22,2100	23,4150	44,4200	46,8300	5,43%
Consommation	120	0,8005	0,8441	96,0600	101,2920	5,45%
Sous-total Déléataire				140,4800	148,1220	5,44%
Part Collectivité						
Abonnement	2	5,0000	15,0000	10,0000	30,0000	200,00%
Consommation	120	0,2130	0,2350	25,5600	28,2000	10,33%
Sous-total Collectivité				35,5600	58,2000	63,67%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	176,0400	206,3220
				TVA (10 %)	17,6040	20,6322
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	193,6440	226,9542
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
				Sous total Agence de l'Eau HT	18,0000	19,2000
				TVA (10 %)	1,8000	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	19,8000	21,1200
Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				194,0400	225,5220	
TVA (10 %)				19,4040	22,5522	
TOTAL TTC GENERAL				213,4440	248,0742	16,22%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				1,7787	2,0673	16,22%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE CORNILLON

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement	2	21,4018	22,3618	42,8036	44,7236	4,49%
Consommation	120	1,0487	1,0957	125,8440	131,4840	4,48%
Sous-total Délégitaire				168,6476	176,2076	4,48%
Part Collectivité						
Abonnement	2	5,5000	10,0000	11,0000	20,0000	81,82%
Consommation	120	0,1830	0,1900	21,9600	22,8000	3,83%
Sous-total Collectivité				32,9600	42,8000	29,85%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	201,6076	219,0076
				TVA (10 %)	20,1608	21,9008
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	221,7684	240,9084
Evolution : 8,63%						
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
				Sous total Agence de l'Eau HT	18,0000	19,2000
				TVA (10 %)	1,8000	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	19,8000	21,1200
Evolution : 6,67%						
Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				219,6076	238,2076	
TVA (10 %)				21,9608	23,8208	
TOTAL TTC GENERAL				241,5684	262,0284	8,47%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				2,0131	2,1836	8,47%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023



ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE

Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE LE GARN

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Collectivité						
Abonnement	2	32,5000	32,5000	65,0000	65,0000	0,00%
Consommation	120	1,3920	1,3920	167,0400	167,0400	0,00%
Sous-total Collectivité				232,0400	232,0400	0,00%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT		232,0400
				TVA (10 %)		23,2040
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC		255,2440

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
				Sous total Agence de l'Eau HT		18,0000
				TVA (10 %)		1,8000
				Sous total Agence de l'Eau TTC		19,8000

Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				250,0400	251,2400	
TVA (10 %)				25,0040	25,1240	
TOTAL TTC GENERAL				275,0440	276,3640	0,48%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an				2,2920	2,3030	0,48%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE GAUJAC

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	22,2100	23,4150	44,4200	46,8300	5,43%
Consommation	120	0,8005	0,8441	96,0600	101,2920	5,45%
Sous-total Déléataire				140,4800	148,1220	5,44%
Part Collectivité						
Abonnement	2	5,0000	15,0000	10,0000	30,0000	200,00%
Consommation	120	0,2130	0,2350	25,5600	28,2000	10,33%
Sous-total Collectivité				35,5600	58,2000	63,67%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	176,0400	206,3220
				TVA (10 %)	17,6040	20,6322
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	193,6440	226,9542
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
				Sous total Agence de l'Eau HT	18,0000	19,2000
				TVA (10 %)	1,8000	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	19,8000	21,1200
Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				194,0400	225,5220	
TVA (10 %)				19,4040	22,5522	
TOTAL TTC GENERAL				213,4440	248,0742	16,22%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				1,7787	2,0673	16,22%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE GOUDARGUES

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement	2	29,6900	30,6500	59,3800	61,3000	3,23%
Consommation	120	0,8187	0,8451	98,2440	101,4120	3,22%
Sous-total Délégitaire				157,6240	162,7120	3,23%
Part Collectivité						
Abonnement	2	20,2500	17,5000	40,5000	35,0000	-13,58%
Consommation	120	0,8000	0,4700	96,0000	56,4000	-41,25%
Sous-total Collectivité				136,5000	91,4000	-33,04%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	294,1240	254,1120
				TVA (10 %)	29,4124	25,4112
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	323,5364	279,5232
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
				Sous total Agence de l'Eau HT	18,0000	19,2000
				TVA (10 %)	1,8000	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	19,8000	21,1200
Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				312,1240	273,3120	
TVA (10 %)				31,2124	27,3312	
TOTAL TTC GENERAL				343,3364	300,6432	-12,43%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an				2,8611	2,5054	-12,43%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE D'ISSIRAC

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Collectivité						
Abonnement	2	15,0000	15,0000	30,0000	30,0000	0,00%
Consommation	120	1,0000	1,1630	120,0000	139,5600	16,30%
Sous-total Collectivité				150,0000	169,5600	13,04%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT		150,0000
				TVA (10 %)		15,0000
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC		165,0000
				169,5600	186,5160	13,04%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
				Sous total Agence de l'Eau HT		18,0000
				TVA (10 %)		1,8000
				Sous total Agence de l'Eau TTC		19,8000
				19,2000	21,1200	6,67%

Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				168,0000	188,7600	
TVA (10 %)				16,8000	18,8760	
TOTAL TTC GENERAL				184,8000	207,6360	12,36%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an				1,5400	1,7303	12,36%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE LAUDUN L'ARDOISE

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	13,1600	13,4400	26,3200	26,8800	2,13%
Consommation	120	0,5594	0,5713	67,1280	68,5560	2,13%
Sous-total Déléataire				93,4480	95,4360	2,13%
Part Collectivité						
Abonnement	2	4,9600	15,0000	9,9200	30,0000	202,42%
Consommation	120	0,1770	0,1900	21,2400	22,8000	7,34%
Sous-total Collectivité				31,1600	52,8000	69,45%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	124,6080	148,2360
				TVA (10 %)	12,4608	14,8236
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	137,0688	163,0596
Evolution : 18,96%						
Redevances Agence de l'Eau						
Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
				Sous total Agence de l'Eau HT	18,0000	19,2000
				TVA (10 %)	1,8000	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	19,8000	21,1200
Evolution : 6,67%						
Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				142,6080	167,4360	
TVA (10 %)				14,2608	16,7436	
TOTAL TTC GENERAL				156,8688	184,1796	17,41%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				1,3072	1,5348	17,41%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE LAVAL-ST-ROMAN

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Collectivité						
Abonnement	2	20,2000	20,2000	40,4000	40,4000	0,00%
Consommation	120	1,2000	1,2000	144,0000	144,0000	0,00%
Sous-total Collectivité				<i>184,4000</i>	<i>184,4000</i>	<i>0,00%</i>
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	184,4000	
				TVA (10 %)	18,4400	
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	202,8400	0,00%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
				Sous total Agence de l'Eau HT	18,0000	19,2000
				TVA (10 %)	1,8000	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	19,8000	21,1200

Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				202,4000	203,6000	
TVA (10 %)				20,2400	20,3600	
TOTAL TTC GENERAL				222,6400	223,9600	0,59%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an				1,8553	1,8663	0,59%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE LIRAC

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement	2	14,9100	10,0000	29,8200	20,0000	-32,93%
Consommation	120	1,1544	0,6800	138,5280	81,6000	-41,09%
Sous-total Délégitaire				168,3480	101,6000	-39,65%
Part Collectivité						
Abonnement	2	7,5000	17,5000	15,0000	35,0000	133,33%
Consommation	120	0,2520	0,3850	30,2400	46,2000	52,78%
Sous-total Collectivité				45,2400	81,2000	79,49%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	213,5880	182,8000
				TVA (10 %)	21,3588	18,2800
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	234,9468	201,0800
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
				Sous total Agence de l'Eau HT	18,0000	19,2000
				TVA (10 %)	1,8000	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	19,8000	21,1200
Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				231,5880	202,0000	
TVA (10 %)				23,1588	20,2000	
TOTAL TTC GENERAL				254,7468	222,2000	-12,78%
Soit le m³ TTC, pour 55 m³ par an				2,1229	1,8517	-12,78%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE MONTCLUS

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Collectivité						
Abonnement	2	22,5000	22,5000	45,0000	45,0000	0,00%
Consommation	120	0,8810	0,8810	105,7200	105,7200	0,00%
Sous-total Collectivité				150,7200	150,7200	0,00%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	150,7200	
				TVA (10 %)	15,0720	
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	165,7920	0,00%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
				Sous total Agence de l'Eau HT	18,0000	
				TVA (10 %)	1,8000	
				Sous total Agence de l'Eau TTC	19,8000	6,67%

Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				168,7200	169,9200	
TVA (10 %)				16,8720	16,9920	
TOTAL TTC GENERAL				185,5920	186,9120	0,71%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an				1,5466	1,5576	0,71%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE MONTFAUCON

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Collectivité						
Abonnement	2	10,0000	10,0000	20,0000	20,0000	0,00%
Consommation	120	0,9390	0,9390	112,6800	112,6800	0,00%
Sous-total Collectivité				<i>132,6800</i>	<i>132,6800</i>	<i>0,00%</i>
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	132,6800	
				TVA (10 %)	13,2680	
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	145,9480	0,00%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
				Sous total Agence de l'Eau HT	18,0000	19,2000
				TVA (10 %)	1,8000	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	19,8000	21,1200

Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				150,6800	151,8800	
TVA (10 %)				15,0680	15,1880	
TOTAL TTC GENERAL				165,7480	167,0680	0,80%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an				1,3812	1,3922	0,80%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE D'ORSAN

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement Traitement	2	8,9600	9,1700	17,9200	18,3400	2,34%
Consommation Traitement	120	0,5333	0,5458	64,0000	65,5000	2,34%
Sous-total Déléataire				81,9200	83,8400	2,34%
Part Collectivité						
Abonnement Collecte	2	0,0000	2,5000	0,0000	5,0000	#DIV/0!
Abonnement Traitement	2	8,5000	8,5000	17,0000	17,0000	0,00%
Consommation Collecte	120	0,2000	0,2030	24,0000	24,3600	1,50%
Consommation Traitement	120	0,6300	0,5800	75,6000	69,6000	-7,94%
Sous-total Collectivité				116,6000	115,9600	-0,55%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	198,5200	199,8000
				TVA (10 %)	19,8520	19,9800
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	218,3720	219,7800
						0,64%
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
				Sous total Agence de l'Eau HT	18,0000	19,2000
				TVA (10 %)	1,8000	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	19,8000	21,1200
						6,67%
Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				216,5200	219,0000	
TVA (10 %)				21,6520	21,9000	
TOTAL TTC GENERAL				238,1720	240,9000	1,15%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				1,9848	2,0075	1,15%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023



ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE

Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE LE PIN

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement	2	22,2100	23,4150	44,4200	46,8300	5,43%
Consommation	120	0,8005	0,8441	96,0600	101,2920	5,45%
Sous-total Délégitaire				140,4800	148,1220	5,44%
Part Collectivité						
Abonnement	2	5,0000	15,0000	10,0000	30,0000	200,00%
Consommation	120	0,2130	0,2350	25,5600	28,2000	10,33%
Sous-total Collectivité				35,5600	58,2000	63,67%
Sous-total ASSAINISSEMENT HT				176,0400	206,3220	
TVA (10 %)				17,6040	20,6322	
Sous-total ASSAINISSEMENT TTC				193,6440	226,9542	17,20%
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
Sous total Agence de l'Eau HT				18,0000	19,2000	
TVA (10 %)				1,8000	1,9200	
Sous total Agence de l'Eau TTC				19,8000	21,1200	6,67%
Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				194,0400	225,5220	
TVA (10 %)				19,4040	22,5522	
TOTAL TTC GENERAL				213,4440	248,0742	16,22%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				1,7787	2,0673	16,22%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE PONT-ST-ESPRIT

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	9,5054	10,0000	19,0108	20,0000	5,20%
Consommation	120	0,6865	0,6800	82,3800	81,6000	-0,95%
Sous-total Déléataire				101,3908	101,6000	0,21%
Part Collectivité						
Abonnement	2	17,5000	17,5000	35,0000	35,0000	0,00%
Consommation	120	0,6000	0,4700	72,0000	56,4000	-21,67%
Sous-total Collectivité				107,0000	91,4000	-14,58%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	208,3908	193,0000
				TVA (10 %)	20,8391	19,3000
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	229,2299	212,3000
Redevances Agence de l'Eau						
	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
				Sous total Agence de l'Eau HT	18,0000	19,2000
				TVA (10 %)	1,8000	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	19,8000	21,1200
Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				226,3908	212,2000	
TVA (10 %)				22,6391	21,2200	
TOTAL TTC GENERAL				249,0299	233,4200	-6,27%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				2,0752	1,9452	-6,27%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023



ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE

Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE LA ROQUE SUR CEZE

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Collectivité						
Abonnement	2	40,0000	35,0000	80,0000	70,0000	-12,50%
Consommation	120	1,8290	1,9100	219,4800	229,2000	4,43%
Sous-total Collectivité				299,4800	299,2000	-0,09%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT		299,4800
				TVA (10 %)		29,9480
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC		329,4280
				329,4280	329,1200	-0,09%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
				Sous total Agence de l'Eau HT		18,0000
				TVA (10 %)		1,8000
				Sous total Agence de l'Eau TTC		19,8000
				19,8000	21,1200	6,67%

Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				317,4800	318,4000	
TVA (10 %)				31,7480	31,8400	
TOTAL TTC GENERAL				349,2280	350,2400	0,29%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an				2,9102	2,9187	0,29%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SABRAN

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement Collecte	2	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	#DIV/0!
Abonnement Traitement	2	8,9600	9,1700	17,9200	18,3400	2,34%
Consommation Collecte	120	0,7080	0,7394	84,9600	88,7280	4,44%
Consommation Traitement	120	0,5333	0,5458	64,0000	65,5000	2,34%
Sous-total Déléataire				166,8800	172,5680	3,41%
Part Collectivité						
Abonnement Collecte	2	22,8700	17,5000	45,7400	35,0000	-23,48%
Abonnement Traitement	2	8,5000	8,5000	17,0000	17,0000	0,00%
Consommation Collecte	120	0,4300	0,4700	51,6000	56,4000	9,30%
Consommation Traitement	120	0,6300	0,5800	75,6000	69,6000	-7,94%
Sous-total Collectivité				189,9400	178,0000	-6,29%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	356,8200	350,5680
				TVA (10 %)	35,6820	35,0568
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	392,5020	385,6248
						-1,75%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
				Sous total Agence de l'Eau HT	18,0000	19,2000
				TVA (10 %)	1,8000	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	19,8000	21,1200
						6,67%

Récapitulatif	2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT	374,8200	369,7680	
TVA (10 %)	37,4820	36,9768	
TOTAL TTC GENERAL	412,3020	406,7448	-1,35%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an	3,4358	3,3895	-1,35%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023



ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE

Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SALAZAC

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Collectivité						
Abonnement	2	7,6300	10,0000	15,2600	20,0000	31,06%
Consommation	120	0,7190	0,6780	86,2800	81,3600	-5,70%
Sous-total Collectivité				101,5400	101,3600	-0,18%
Sous-total ASSAINISSEMENT HT				101,5400	101,3600	
TVA (10 %)				10,1540	10,1360	
Sous-total ASSAINISSEMENT TTC				111,6940	111,4960	-0,18%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
Sous total Agence de l'Eau HT				18,0000	19,2000	
TVA (10 %)				1,8000	1,9200	
Sous total Agence de l'Eau TTC				19,8000	21,1200	6,67%

Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				119,5400	120,5600	
TVA (10 %)				11,9540	12,0560	
TOTAL TTC GENERAL				131,4940	132,6160	0,85%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an				1,0958	1,1051	0,85%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-ETIENNE DES SORTS

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement Traitement	2	8,9600	9,1700	17,9200	18,3400	2,34%
Consommation Traitement	120	0,5333	0,5458	64,0000	65,5000	2,34%
Sous-total Déléataire				81,9200	83,8400	2,34%
Part Collectivité						
Abonnement Collecte	2	8,5000	8,5000	17,0000	17,0000	0,00%
Abonnement Traitement	2	8,5000	8,5000	17,0000	17,0000	0,00%
Consommation Collecte	120	1,3050	1,3050	156,6000	156,6000	0,00%
Consommation Traitement	120	0,6300	0,5800	75,6000	69,6000	-7,94%
Sous-total Collectivité				266,2000	260,2000	-2,25%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	348,1200	344,0400
				TVA (10 %)	34,8120	34,4040
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	382,9320	378,4440
						-1,17%
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
				Sous total Agence de l'Eau HT	18,0000	19,2000
				TVA (10 %)	1,8000	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	19,8000	21,1200
						6,67%
Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				366,1200	363,2400	
TVA (10 %)				36,6120	36,3240	
TOTAL TTC GENERAL				402,7320	399,5640	-0,79%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				3,3561	3,3297	-0,79%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023



ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE

Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-ALEXANDRE

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Collectivité						
Abonnement	2	37,5000	37,5000	75,0000	75,0000	0,00%
Consommation	120	1,5130	1,5130	181,5600	181,5600	0,00%
Sous-total Collectivité				256,5600	256,5600	0,00%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT		256,5600
				TVA (10 %)		25,6560
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC		282,2160
				282,2160	282,2160	0,00%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
				Sous total Agence de l'Eau HT		18,0000
				TVA (10 %)		1,8000
				Sous total Agence de l'Eau TTC		19,8000
				19,8000	21,1200	6,67%

Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				274,5600	275,7600	
TVA (10 %)				27,4560	27,5760	
TOTAL TTC GENERAL				302,0160	303,3360	0,44%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an				2,5168	2,5278	0,44%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-ANDRE D'OLERARGUES

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Collectivité						
Abonnement	2	25,4000	25,4000	50,8000	50,8000	0,00%
Consommation	120	1,2800	1,2800	153,6000	153,6000	0,00%
Sous-total Collectivité				204,4000	204,4000	0,00%
Sous-total ASSAINISSEMENT HT				204,4000	204,4000	
TVA (10 %)				20,4400	20,4400	
Sous-total ASSAINISSEMENT TTC				224,8400	224,8400	0,00%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
Sous total Agence de l'Eau HT				18,0000	19,2000	
TVA (10 %)				1,8000	1,9200	
Sous total Agence de l'Eau TTC				19,8000	21,1200	6,67%

Récapitulatif	2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT	222,4000	223,6000	
TVA (10 %)	22,2400	22,3600	
TOTAL TTC GENERAL	244,6400	245,9600	0,54%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an	2,0387	2,0497	0,54%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE ROQUEPERTUIS

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Collectivité						
Abonnement	2	50,0000	37,5000	100,0000	75,0000	-25,00%
Consommation	120	1,9570	2,0570	234,8400	246,8400	5,11%
Sous-total Collectivité				334,8400	321,8400	-3,88%
Sous-total ASSAINISSEMENT HT				334,8400	321,8400	
TVA (10 %)				33,4840	32,1840	
Sous-total ASSAINISSEMENT TTC				368,3240	354,0240	-3,88%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
Sous total Agence de l'Eau HT				18,0000	19,2000	
TVA (10 %)				1,8000	1,9200	
Sous total Agence de l'Eau TTC				19,8000	21,1200	6,67%

Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				352,8400	341,0400	
TVA (10 %)				35,2840	34,1040	
TOTAL TTC GENERAL				388,1240	375,1440	-3,34%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an				3,2344	3,1262	-3,34%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-CHRISTOL DE RODIERES

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Collectivité						
Abonnement	2	25,2000	25,2000	50,4000	50,4000	0,00%
Consommation	120	1,1000	1,1000	132,0000	132,0000	0,00%
Sous-total Collectivité				182,4000	182,4000	0,00%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	182,4000	
				TVA (10 %)	18,2400	
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	200,6400	0,00%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
				Sous total Agence de l'Eau HT	18,0000	19,2000
				TVA (10 %)	1,8000	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	19,8000	21,1200

Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				200,4000	201,6000	
TVA (10 %)				20,0400	20,1600	
TOTAL TTC GENERAL				220,4400	221,7600	0,60%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an				1,8370	1,8480	0,60%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-GENIES DE COMOLAS

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	14,9100	10,0000	29,8200	20,0000	-32,93%
Consommation	120	1,1544	0,6800	138,5280	81,6000	-41,09%
Sous-total Déléataire				168,3480	101,6000	-39,65%
Part Collectivité						
Abonnement	2	7,5000	17,5000	15,0000	35,0000	133,33%
Consommation	120	0,2520	0,3850	30,2400	46,2000	52,78%
Sous-total Collectivité				45,2400	81,2000	79,49%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	213,5880	182,8000
				TVA (10 %)	21,3588	18,2800
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	234,9468	201,0800
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
				Sous total Agence de l'Eau HT	18,0000	19,2000
				TVA (10 %)	1,8000	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	19,8000	21,1200
Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				231,5880	202,0000	
TVA (10 %)				23,1588	20,2000	
TOTAL TTC GENERAL				254,7468	222,2000	-12,78%
Soit le m³ TTC, pour 55 m³ par an				2,1229	1,8517	-12,78%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement Traitement	2	8,9600	9,1700	17,9200	18,3400	2,34%
Consommation Traitement	120	0,5333	0,5458	64,0000	65,5000	2,34%
Sous-total Déléataire				81,9200	83,8400	2,34%
Part Collectivité						
Abonnement Collecte	2	10,0000	8,5000	20,0000	17,0000	-15,00%
Abonnement Traitement	2	8,5000	8,5000	17,0000	17,0000	0,00%
Consommation Collecte	120	0,4110	0,5010	49,3200	60,1200	21,90%
Consommation Traitement	120	0,6300	0,5800	75,6000	69,6000	-7,94%
Sous-total Collectivité				161,9200	163,7200	1,11%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	243,8400	247,5600
				TVA (10 %)	24,3840	24,7560
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	268,2240	272,3160
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
				Sous total Agence de l'Eau HT	18,0000	19,2000
				TVA (10 %)	1,8000	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	19,8000	21,1200
Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				261,8400	266,7600	
TVA (10 %)				26,1840	26,6760	
TOTAL TTC GENERAL				288,0240	293,4360	1,88%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an				2,4002	2,4453	1,88%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-JULIEN DE PEYROLAS

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Collectivité						
Abonnement	2	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	#DIV/0!
Consommation	120	1,0000	1,0000	120,0000	120,0000	0,00%
Sous-total Collectivité				120,0000	120,0000	0,00%
			Sous-total ASSAINISSEMENT HT	120,0000	120,0000	
			TVA (10 %)	12,0000	12,0000	
			Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	132,0000	132,0000	0,00%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
			Sous total Agence de l'Eau HT	18,0000	19,2000	
			TVA (10 %)	1,8000	1,9200	
			Sous total Agence de l'Eau TTC	19,8000	21,1200	6,67%

Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				138,0000	139,2000	
TVA (10 %)				13,8000	13,9200	
TOTAL TTC GENERAL				151,8000	153,1200	0,87%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an				1,2650	1,2760	0,87%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-LAURENT DES ARBRES

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	14,9100	10,0000	29,8200	20,0000	-32,93%
Consommation	120	1,1544	0,6800	138,5280	81,6000	-41,09%
Sous-total Déléataire				168,3480	101,6000	-39,65%
Part Collectivité						
Abonnement	2	7,5000	17,5000	15,0000	35,0000	133,33%
Consommation	120	0,2520	0,3850	30,2400	46,2000	52,78%
Sous-total Collectivité				45,2400	81,2000	79,49%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	213,5880	182,8000
				TVA (10 %)	21,3588	18,2800
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	234,9468	201,0800
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
				Sous total Agence de l'Eau HT	18,0000	19,2000
				TVA (10 %)	1,8000	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	19,8000	21,1200
Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				231,5880	202,0000	
TVA (10 %)				23,1588	20,2000	
TOTAL TTC GENERAL				254,7468	222,2000	-12,78%
Soit le m³ TTC, pour 55 m³ par an				2,1229	1,8517	-12,78%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023



ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE

Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-LAURENT DE CARNOLS

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Collectivité						
Abonnement	2	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	#DIV/0!
Consommation	120	1,2190	1,2190	146,2800	146,2800	0,00%
Sous-total Collectivité				146,2800	146,2800	0,00%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT		146,2800
				TVA (10 %)		14,6280
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC		160,9080
				160,9080	160,9080	0,00%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
				Sous total Agence de l'Eau HT		18,0000
				TVA (10 %)		1,8000
				Sous total Agence de l'Eau TTC		19,8000
				19,8000	21,1200	6,67%

Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				164,2800	165,4800	
TVA (10 %)				16,4280	16,5480	
TOTAL TTC GENERAL				180,7080	182,0280	0,73%
<i>Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an</i>				1,5059	1,5169	0,73%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-MARCEL DE CAREIRET

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Collectivité						
Abonnement	2	17,0000	17,0000	34,0000	34,0000	0,00%
Consommation	120	0,9500	0,9500	114,0000	114,0000	0,00%
Sous-total Collectivité				148,0000	148,0000	0,00%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	148,0000	
				TVA (10 %)	14,8000	
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	162,8000	0,00%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
				Sous total Agence de l'Eau HT	18,0000	
				TVA (10 %)	1,8000	
				Sous total Agence de l'Eau TTC	19,8000	6,67%

Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				166,0000	167,2000	
TVA (10 %)				16,6000	16,7200	
TOTAL TTC GENERAL				182,6000	183,9200	0,72%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an				1,5217	1,5327	0,72%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-MICHEL D'EUZET

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Collectivité						
Abonnement	2	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	#DIV/0!
Consommation	120	1,3050	1,3050	156,6000	156,6000	0,00%
Sous-total Collectivité				156,6000	156,6000	0,00%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	156,6000	
				TVA (10 %)	15,6600	
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	172,2600	0,00%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
				Sous total Agence de l'Eau HT	18,0000	
				TVA (10 %)	1,8000	
				Sous total Agence de l'Eau TTC	19,8000	6,67%

Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				174,6000	175,8000	
TVA (10 %)				17,4600	17,5800	
TOTAL TTC GENERAL				192,0600	193,3800	0,69%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an				1,6005	1,6115	0,69%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution	
Part Déléataire							
Abonnement Traitement	2	8,9600	9,1700	17,9200	18,3400	2,34%	
Consommation Traitement	120	0,5333	0,5458	64,0000	65,5000	2,34%	
Sous-total Déléataire				81,9200	83,8400	2,34%	
Part Collectivité							
Abonnement Collecte	2	8,5000	8,5000	17,0000	17,0000	0,00%	
Abonnement Traitement	2	8,5000	8,5000	17,0000	17,0000	0,00%	
Consommation Collecte	120	0,3170	0,3840	38,0400	46,0800	21,14%	
Consommation Traitement	120	0,6300	0,5800	75,6000	69,6000	-7,94%	
Sous-total Collectivité				147,6400	149,6800	1,38%	
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT		229,5600	233,5200
				TVA (10 %)		22,9560	23,3520
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC		252,5160	256,8720
Redevances Agence de l'Eau							
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1500	18,0000	18,0000	0,00%	
				Sous total Agence de l'Eau HT		18,0000	18,0000
				TVA (10 %)		1,8000	1,8000
				Sous total Agence de l'Eau TTC		19,8000	19,8000
Récapitulatif				2021	2022	Evolution	
Sous Total Général HT				247,5600	251,5200		
TVA (10 %)				24,7560	25,1520		
TOTAL TTC GENERAL				272,3160	276,6720	1,60%	
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				2,2693	2,3056	1,60%	

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023



ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE

Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-PAULET DE CAISSON

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Collectivité						
Abonnement	2	0,0000	2,0000	0,0000	4,0000	#DIV/0!
Consommation	120	1,2460	1,2460	149,5200	149,5200	0,00%
Sous-total Collectivité				149,5200	153,5200	2,68%
Sous-total ASSAINISSEMENT HT				149,5200	153,5200	
TVA (10 %)				14,9520	15,3520	
Sous-total ASSAINISSEMENT TTC				164,4720	168,8720	2,68%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
Sous total Agence de l'Eau HT				18,0000	19,2000	
TVA (10 %)				1,8000	1,9200	
Sous total Agence de l'Eau TTC				19,8000	21,1200	6,67%

Récapitulatif	2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT	167,5200	172,7200	
TVA (10 %)	16,7520	17,2720	
TOTAL TTC GENERAL	184,2720	189,9920	3,10%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an	1,5356	1,5833	3,10%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023



ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE

Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-PONS LA CALM

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Collectivité						
Abonnement	2	11,0000	11,0000	22,0000	22,0000	0,00%
Consommation	120	1,3000	1,3000	156,0000	156,0000	0,00%
Sous-total Collectivité				178,0000	178,0000	0,00%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	178,0000	
				TVA (10 %)	17,8000	
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	195,8000	0,00%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
				Sous total Agence de l'Eau HT	18,0000	19,2000
				TVA (10 %)	1,8000	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	19,8000	21,1200

Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				196,0000	197,2000	
TVA (10 %)				19,6000	19,7200	
TOTAL TTC GENERAL				215,6000	216,9200	0,61%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an				1,7967	1,8077	0,61%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-PAUL LES FONTS

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	22,2100	23,4150	44,4200	46,8300	5,43%
Consommation	120	0,8005	0,8441	96,0600	101,2920	5,45%
Sous-total Déléataire				140,4800	148,1220	5,44%
Part Collectivité						
Abonnement	2	5,0000	15,0000	10,0000	30,0000	200,00%
Consommation	120	0,2130	0,2350	25,5600	28,2000	10,33%
Sous-total Collectivité				35,5600	58,2000	63,67%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	176,0400	206,3220
				TVA (10 %)	17,6040	20,6322
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	193,6440	226,9542
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
				Sous total Agence de l'Eau HT	18,0000	19,2000
				TVA (10 %)	1,8000	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	19,8000	21,1200
Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				194,0400	225,5220	
TVA (10 %)				19,4040	22,5522	
TOTAL TTC GENERAL				213,4440	248,0742	16,22%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				1,7787	2,0673	16,22%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA COSTE

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	22,2100	23,4150	44,4200	46,8300	5,43%
Consommation	120	0,8005	0,8441	96,0600	101,2920	5,45%
Sous-total Déléataire				140,4800	148,1220	5,44%
Part Collectivité						
Abonnement	2	5,0000	15,0000	10,0000	30,0000	200,00%
Consommation	120	0,2130	0,2350	25,5600	28,2000	10,33%
Sous-total Collectivité				35,5600	58,2000	63,67%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	176,0400	206,3220
				TVA (10 %)	17,6040	20,6322
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	193,6440	226,9542
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
				Sous total Agence de l'Eau HT	18,0000	19,2000
				TVA (10 %)	1,8000	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	19,8000	21,1200
Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				194,0400	225,5220	
TVA (10 %)				19,4040	22,5522	
TOTAL TTC GENERAL				213,4440	248,0742	16,22%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				1,7787	2,0673	16,22%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE TAVEL

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement	2	14,9100	10,0000	29,8200	20,0000	-32,93%
Consommation	120	1,1544	0,6800	138,5280	81,6000	-41,09%
Sous-total Délégitaire				168,3480	101,6000	-39,65%
Part Collectivité						
Abonnement	2	7,5000	17,5000	15,0000	35,0000	133,33%
Consommation	120	0,2520	0,3850	30,2400	46,2000	52,78%
Sous-total Collectivité				45,2400	81,2000	79,49%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	213,5880	182,8000
				TVA (10 %)	21,3588	18,2800
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	234,9468	201,0800
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
				Sous total Agence de l'Eau HT	18,0000	19,2000
				TVA (10 %)	1,8000	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	19,8000	21,1200
Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				231,5880	202,0000	
TVA (10 %)				23,1588	20,2000	
TOTAL TTC GENERAL				254,7468	222,2000	-12,78%
Soit le m³ TTC, pour 55 m³ par an				2,1229	1,8517	-12,78%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE TRESQUES

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	22,2100	23,4150	44,4200	46,8300	5,43%
Consommation	120	0,8005	0,8441	96,0600	101,2920	5,45%
Sous-total Déléataire				140,4800	148,1220	5,44%
Part Collectivité						
Abonnement	2	5,0000	15,0000	10,0000	30,0000	200,00%
Consommation	120	0,2130	0,2350	25,5600	28,2000	10,33%
Sous-total Collectivité				35,5600	58,2000	63,67%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	176,0400	206,3220
				TVA (10 %)	17,6040	20,6322
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	193,6440	226,9542
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
				Sous total Agence de l'Eau HT	18,0000	19,2000
				TVA (10 %)	1,8000	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	19,8000	21,1200
Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				194,0400	225,5220	
TVA (10 %)				19,4040	22,5522	
TOTAL TTC GENERAL				213,4440	248,0742	16,22%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				1,7787	2,0673	16,22%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE VENEJAN

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement Collecte	2	8,2450	0,0000	16,4900	0,0000	-100,00%
Abonnement Traitement	2	8,9600	9,1700	17,9200	18,3400	2,34%
Consommation Collecte	120	0,2983	0,0000	35,7960	0,0000	-100,00%
Consommation Traitement	120	0,5333	0,5458	64,0000	65,5000	2,34%
Sous-total Déléataire				134,2060	83,8400	-37,53%
Part Collectivité						
Abonnement Collecte	2	5,0000	8,5000	10,0000	17,0000	70,00%
Abonnement Traitement	2	8,5000	8,5000	17,0000	17,0000	0,00%
Consommation Collecte	120	0,6240	0,9230	74,8800	110,7600	47,92%
Consommation Traitement	120	0,6300	0,5800	75,6000	69,6000	-7,94%
Sous-total Collectivité				177,4800	214,3600	20,78%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	311,6860	298,2000
				TVA (10 %)	31,1686	29,8200
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	342,8546	328,0200
						-4,33%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
				Sous total Agence de l'Eau HT	18,0000	19,2000
				TVA (10 %)	1,8000	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	19,8000	21,1200
						6,67%

Récapitulatif	2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT	329,6860	317,4000	
TVA (10 %)	32,9686	31,7400	
TOTAL TTC GENERAL	362,6546	349,1400	-3,73%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an	3,0221	2,9095	-3,73%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE VERFEUIL

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Part Collectivité						
Abonnement	2	15,0000	15,0000	30,0000	30,0000	0,00%
Consommation	120	1,6000	1,6360	192,0000	196,3200	2,25%
Sous-total Collectivité				222,0000	226,3200	1,95%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT		222,0000
				TVA (10 %)		22,2000
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC		244,2000
Evolution TTC						
						1,95%
Redevances Agence de l'Eau						
Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2021	Prix unitaire Année 2022	Montant Année 2021	Montant Année 2022	Evolution
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	0,1600	18,0000	19,2000	6,67%
				Sous total Agence de l'Eau HT		18,0000
				TVA (10 %)		1,8000
				Sous total Agence de l'Eau TTC		19,8000
Evolution TTC						
						6,67%
Récapitulatif				2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT				240,0000	245,5200	
TVA (10 %)				24,0000	24,5520	
TOTAL TTC GENERAL				264,0000	270,0720	2,30%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				2,2000	2,2506	2,30%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL40_2023-DE



Notice d'information de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

ÉDITION 2020

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



SAUVONS ! L'EAU !

LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

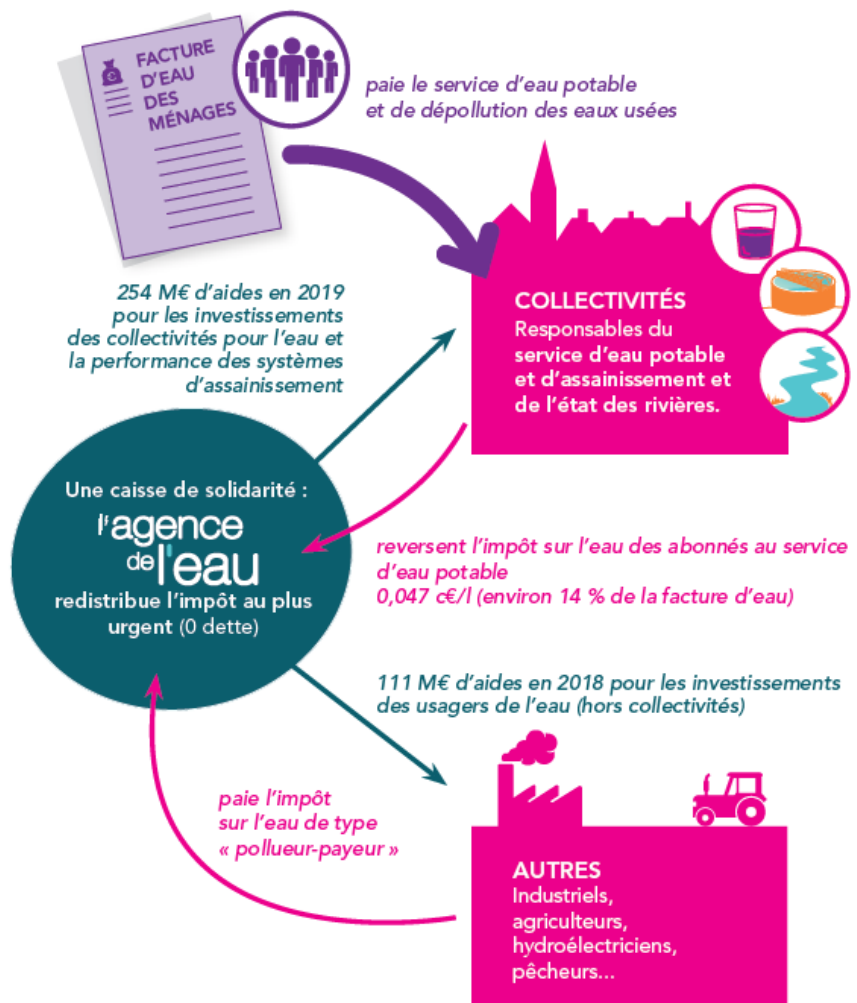
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,76 € TTC/m³ et de 4,10 € TTC/m³ en France*. Environ 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2018.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2019

49 % des aides attribuées en 2019 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (31,7 millions €)

263 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 32,3 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 737 000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (82 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

31 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 44 autres stations dans les territoires ruraux, aidées pour environ 29 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard structurel en matière d'eau potable et d'assainissement (40,6 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 27,8 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions toxiques (14,3 millions €)

12 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

4 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les captages d'eau potable (5,8 millions € pour les captages prioritaires et 37 millions € pour l'agriculture)

11 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Eviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent encore entre 400 et 700 millions d'€ aux consommateurs d'eau.

37 M€ consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, études et animation).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (77 millions €)

96 km de rivières restaurées et 88 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges ...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

728 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide. Au titre de l'appel à projets « Eau et biodiversité 2019 », l'agence a accompagné 37 projets pour un montant de 3,4 M€ d'aides.

L'agence intervient également sur la mer. Elle a financé 3 opérations de réduction des pressions dues aux mouillages sur les herbiers.

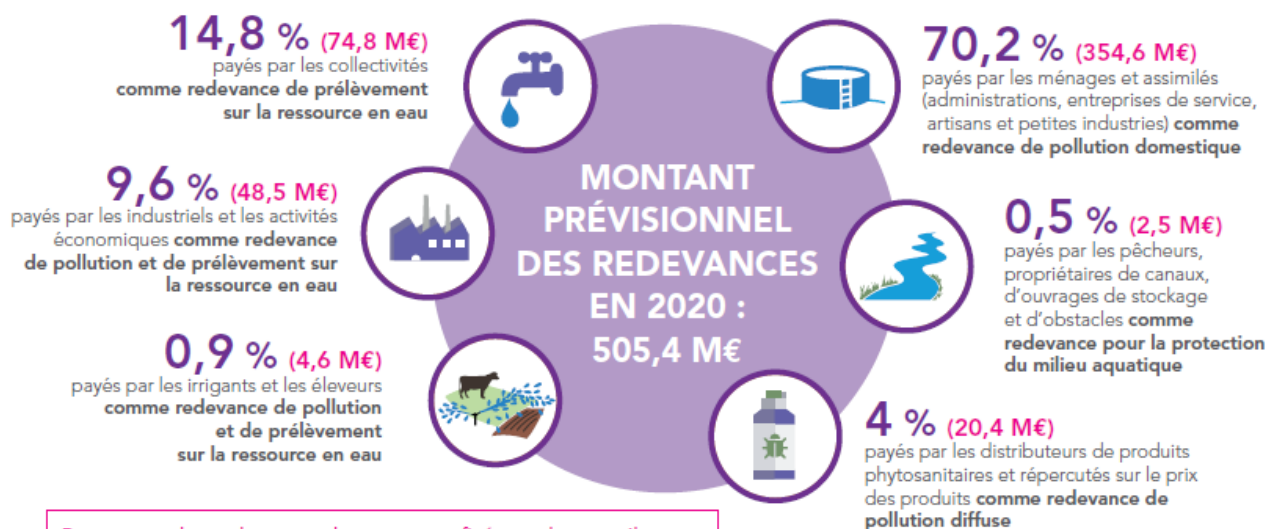
► Pour la solidarité internationale (5,7 millions €)

78 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de partager les compétences des services publics de l'eau et de l'assainissement avec 26 pays en développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTES DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

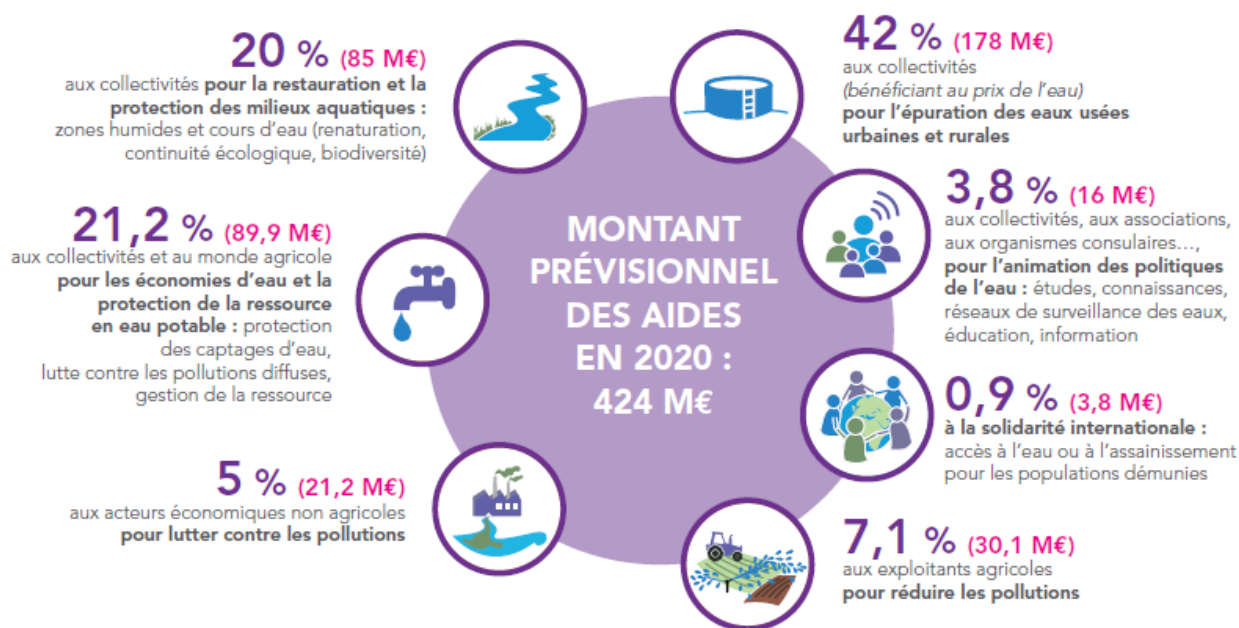
2020

Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

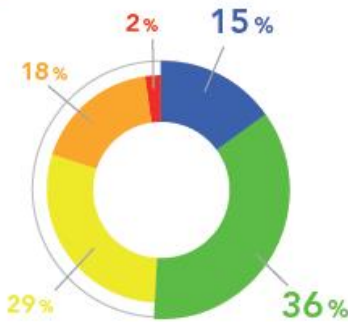


- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond majoritairement au financement de l'office français de la biodiversité (OFB) ainsi qu'au fonctionnement de l'agence de l'eau, des actions de surveillance des milieux aquatiques, de communication ou d'études sous maîtrise d'ouvrage directe de l'agence de l'eau.

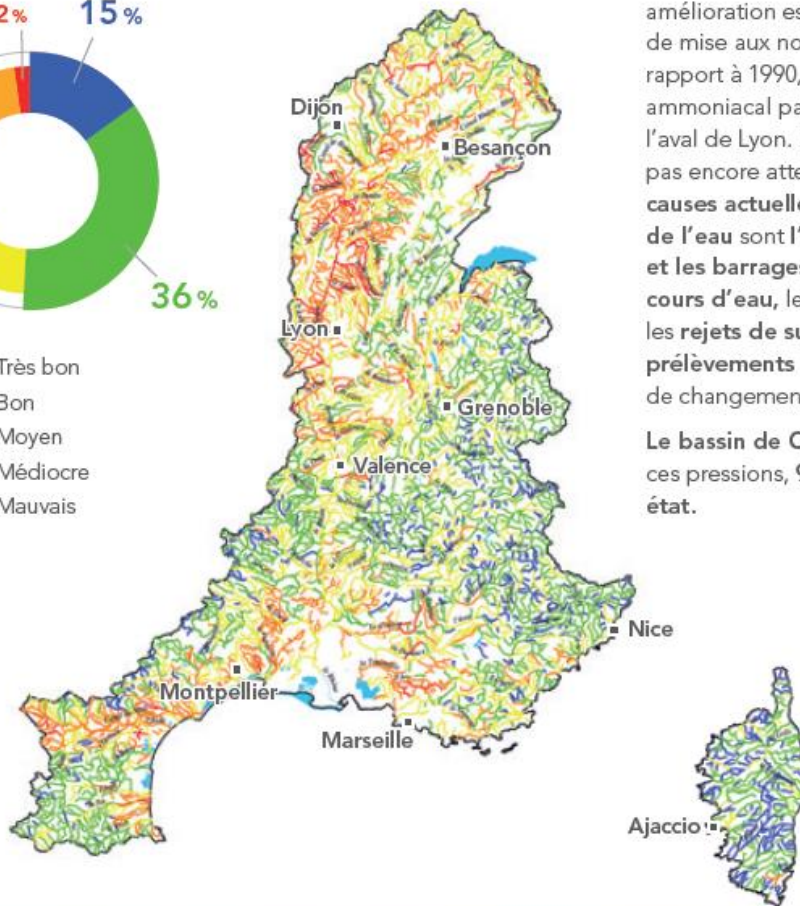
Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2019



- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes actuelles de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 91 % de ses rivières sont en bon état.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,9 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 320 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



SAUVONS L'EAU!

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr